

Les espaces publics

Six piliers pour réussir son projet d'espace public

Un espace public est un lieu de vie et de passage ouvert à tous et à l'usage de tous. Son aménagement doit permettre de répondre à divers enjeux : urgence climatique, santé en ville, apaisement des mobilités... Cette publication propose, à travers 6 piliers transversaux, des clefs de réussite pour aménager des espaces publics résilients, accessibles, végétalisés, frugaux, adaptés à leur contexte, co-construits et ainsi attractifs.



SOMMAIRE

p.5..... Qu'est-ce qu'un espace public ?

p.6..... 6 piliers pour réaliser des espaces publics attractifs



Usages et accessibilité

p.10 S'interroger sur les usages à prendre en compte, encourager ou restreindre

p.11 Adapter l'aménagement aux types d'espaces publics : ceux où l'on passe et ceux où l'on s'arrête

p.12 Rendre la ville aux enfants

p.14 Donner leur juste place aux piétons, aux vélos et à la voiture

p.18 Optimiser le stationnement



Végétation et naturalité

p.24 Favoriser la nature et la végétalisation

p.26 Créer de l'ombre et de la fraîcheur

p.27 Développer la végétalisation des façades

p.28 Favoriser la biodiversité

p.30 Planter local et protéger les végétaux

p.31 Pérenniser les arbres

p.32 Mieux gérer les eaux pluviales grâce aux aménagements "verts"



Frugalité et aménagements transitoires

p.34 S'appuyer sur les éléments existants

p.34 Concevoir l'espace public avec une économie de moyens

p.36 Tester des solutions d'aménagement avant de les mettre en oeuvre définitivement



Identité du site

p.38 Créer un espace public qui retranscrit l'identité de la commune et de ses quartiers

p.38 Valoriser le patrimoine existant

p.40 Utiliser les bons matériaux au bon endroit



Résilience et adaptabilité

p.42 Faciliter la gestion des aménagements

p.44 Accueillir différents usages sur un espace public et/ou mutualiser les usages

p.44 Créer un espace public qui pourra s'adapter aux évolutions de son environnement et des modes de vie



Participation citoyenne

p.46 Impliquer les habitants dans les projets de création ou de requalification de l'espace public

p.46 Anticiper la bonne gestion d'un espace co-construit avec les habitants

p.48..... Synthèse

p.50..... Garder le cap

p.51..... Inspirations d'ici et d'ailleurs



QU'EST-CE QU'UN ESPACE PUBLIC ?

La notion d'espace public fait appel à une approche individuelle et à une perception sensible propre à chacun. Néanmoins certaines notions convergentes permettent de définir ses contours :

- un lieu qui est **commun**, à l'usage de tous, accessible à tous (≠ privé) ;
- un lieu de vie où s'exprime l'activité sociale : espace de rencontres, d'échanges, de partage, mais aussi de conflits d'usages ;
- un lieu politique et cosmopolite qui permet à des gens d'horizons différents de coexister et de se croiser dans le même espace ;
- un lieu de passage (circulation piétonne, vélos, véhicules...) et/ou un lieu de destination (lieu de repos ou d'évasion, de rassemblement, de visite ...)
- un lieu qui doit permettre de rendre la ville plus belle.

Les différentes réponses apportées à la question «qu'est-ce qu'un espace public ?»

(lors d'ateliers réalisés dans le cadre de l'élaboration de la charte des espaces publics d'Avignon)

- « Lieu à entretenir pour la ville »
- « Lieu de conflits d'usages »
- « Espace partagé »
- « Lieu de festivité, de convivialité »
- « Espace utile »
- « Résultat de l'histoire »
- « Espace où l'on peut rester »
- « Lieu de rencontres »
- « Espace qui ne doit pas exclure »
- « Espace pour le public »
- « Espace réglementé »
- « Espace avec du bruit et de la pollution »
- « Espace qui n'est pas privé »
- « Espace de transition entre le tout public et le privé »
- « Lieu d'usage à tout le monde et pour tout le monde »
- « Lieu de partage »
- « Lieu de passage, lieu de destination »
- « Espace ouvert à tous »
- « Espace accessible et sécurisé »
- « Espace de circulation »
- « Lieu de manque de respect, d'incivilités »
- « Espace du commun »
- « Espace de vide entre les pleins bâtis »
- « Espace agréable »
- « Espace qui n'appartient pas au public »

- 😊 Réponse à connotation positive
- 😞 Réponse à connotation négative
- Réponse neutre

6 PILIERS POUR RÉALISER DES ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS



Source : AURAV

Définition des 6 piliers :

Usages et accessibilité :

Usage : fait de se servir de quelque chose. On se réfère ici aux différents usages d'un espace public (lieu de passage, lieu de repos, lieu de jeux pour enfants, lieu de détente...).

Accessibilité : qualité de ce qui est accessible, où l'on peut accéder. Il s'agit de rendre facilement accessibles les espaces publics à tous ses usagers.

Végétalisation et naturalité :

Végétalisation : aménagement du paysage qui consiste à implanter de la végétation, à mettre en place une couverture végétale.

Naturalité : caractère naturel d'une chose, de ce qui est produit par les forces de la nature et qui n'est ni conçu ni travaillé par l'homme. Il s'agit d'aménagements simples où l'homme doit intervenir le moins possible.

Identité des quartiers :

Identité : ce qui marque l'unicité d'un lieu. Pour un quartier c'est ce qui le différencie, le rend spécifique par rapport aux autres.

Quartier : division administrative d'une ville / partie d'une ville ayant une certaine unicité.

Participation citoyenne :

Pratique qui consiste à donner la parole aux citoyens, à les associer dans les décisions des politiques publiques, afin que ces dernières soient mieux conçues et co-construites. Il s'agit d'un processus d'engagement des citoyens afin d'influer sur leur vie communautaire.

Frugalité et aménagements transitoires :

Frugalité : qualité de ce qui est frugal, empreint de simplicité, de sobriété. Dans le cadre des espaces publics, il s'agit d'aménagements simples et/ou réalisés avec une économie de moyens. Faire mieux avec moins.

Aménagements transitoires : ils permettent d'appréhender la transformation d'un site à court, moyen et long termes. Ils correspondent à des aménagements ou des occupations temporaires d'un site, généralement comme préalable à un aménagement pérenne.

Résilience et adaptabilité :

Résilience : capacité à résister à une épreuve et à en tirer parti pour se renforcer, à absorber une perturbation, à se réorganiser et à continuer de fonctionner.

Adaptabilité : capacité à s'adapter et à se modifier facilement en fonction du contexte et des événements. Pour un espace public, il s'agit de sa faculté à évoluer et à pouvoir accueillir plusieurs usages et usagers en même temps ou dans des temporalités différentes.

Appliquer les principes du développement durable pour, notamment, s'adapter aux changements climatiques est un exemple de comportement résilient.

ATTRACTIVITÉ URBAINE

La prise en compte de ces 6 piliers dans le cadre de la requalification ou de la création d'un espace public a pour objectif de renforcer l'attractivité des espaces publics et ainsi l'attractivité commerciale, touristique, résidentielle et territoriale.

Attractivité urbaine : capacité d'une ville à attirer et à retenir, à être choisi (par une entreprise, par la population...).

TROIS GRANDES FAMILLES D'ESPACES PUBLICS

LES "COEURS DE VIE"

Des lieux de destination, où l'on s'arrête, à rendre attractifs en s'adaptant aux usages.



LES "TRAITS D'UNION"

Des espaces à rendre agréables, sécurisés et ombragés pour tous les usagers qui se déplacent (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite...).



LES "DISCRETS" ET LES "OUBLIÉS"

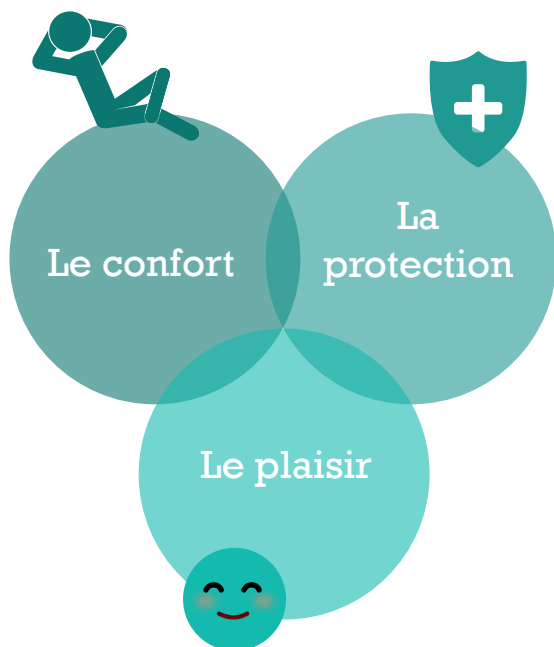
Des espaces à investir pour éviter les usages non souhaités (les dépôts d'ordures par exemple).

LES VOCATIONS ET CRITÈRES DE QUALITÉ D'UN ESPACE PUBLIC

En parallèle des 6 piliers, la conception d'un espace public peut s'appuyer sur les vocations présentées ci-dessous ainsi que sur les critères de qualité suivants :

- le confort pour les usagers : possibilité de s'asseoir, de jouer, d'observer, de parler, de se déplacer, de faire des activités... ;
- la protection : contre les accidents, contre les sensations désagréables... ;
- le plaisir : des espaces à échelle humaine, esthétiques, propres, agréables, où il est possible de profiter du climat local (espaces ensoleillés en hiver et espaces ombragés en été par exemple).

Les 3 critères de qualité pour les usagers des espaces publics :



Source : AURAV

Les différentes vocations des espaces publics :



Source : AURAV



USAGES ET ACCESSIBILITÉ

DES ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS ET AGRÉABLES

S'INTERROGER SUR LES USAGES À PRENDRE EN COMPTE, ENCOURAGER OU RESTREINDRE

Les objectifs :

Concilier les attentes des différents utilisateurs, tout en s'adaptant au site, afin de définir les usages à encourager ou, au contraire, à restreindre.

Les moyens pour y arriver :

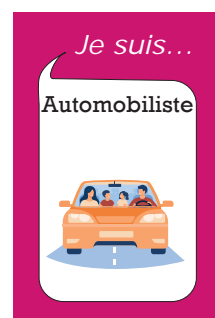
- associer les utilisateurs actuels et potentiels de l'espace public aux réflexions ;
- établir un diagnostic des usages et vérifier leur compatibilité avec l'environnement. Par exemple, dans le cas du réaménagement d'une place, souhaite-t-on implanter des jeux pour enfants, car il s'agit d'un secteur très utilisé par les familles ou plutôt des espaces de repos au

calme, car cette place est fréquentée par les personnes âgées ? Ou comment combiner les aspirations et besoins de ces deux types d'utilisateurs ?

- prendre en compte les spécificités de chaque type d'utilisateur. À titre d'exemple, les enfants aiment grimper et être en hauteur, le mobilier urbain dans les aires de jeux ou à proximité des écoles peut ainsi prendre en compte cette particularité.



Quelques exemples d'utilisateurs des espaces publics :



ADAPTER L'AMÉNAGEMENT AUX TYPES D'ESPACES PUBLICS CEUX OÙ L'ON PASSE ET CEUX OÙ L'ON S'ARRÊTE

LES "TRAITS D'UNION"

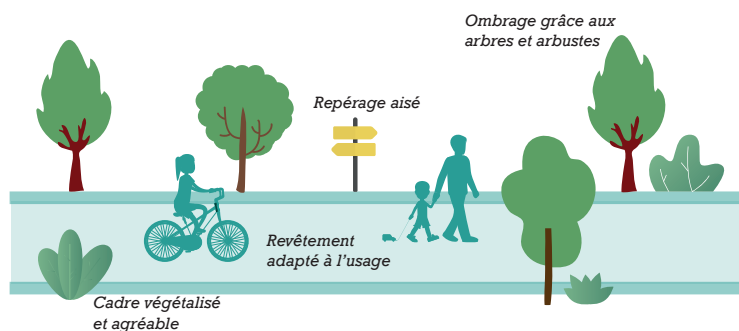
Les objectifs :

Créer des lieux où il est aisé et agréable de se déplacer.

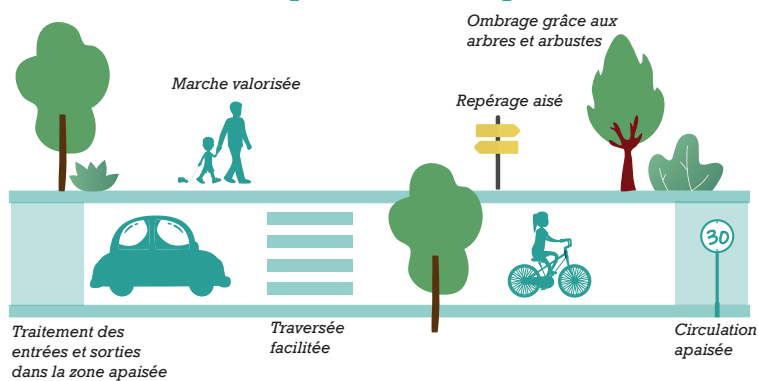
Les moyens pour y arriver :

- apaiser les espaces publics afin de sécuriser les déplacements piétons et vélos ;
- créer de l'ombre (par la plantation d'arbres et d'arbustes notamment) afin de rendre les déplacements agréables ;
- créer un cadre végétalisé ;
- jalonner les parcours afin de faciliter le repérage dans l'espace ;
- marquer les entrées et les sorties dans les espaces apaisés (changement de revêtement par exemple) ;
- rythmer les parcours de lieux de repos et de détente (bancs, fontaines...)

Exemple d'un itinéraire piéton et cyclable :



Exemple d'une zone apaisée :



Source : AURAV

LES "COEURS DE VIE"

Les objectifs :

- Créer des lieux où l'on souhaite s'arrêter, pour une courte ou une plus longue durée ;
- donner de la « magie » au lieu, le rendre attractif, porteur d'une expérience unique, voire surprenante.

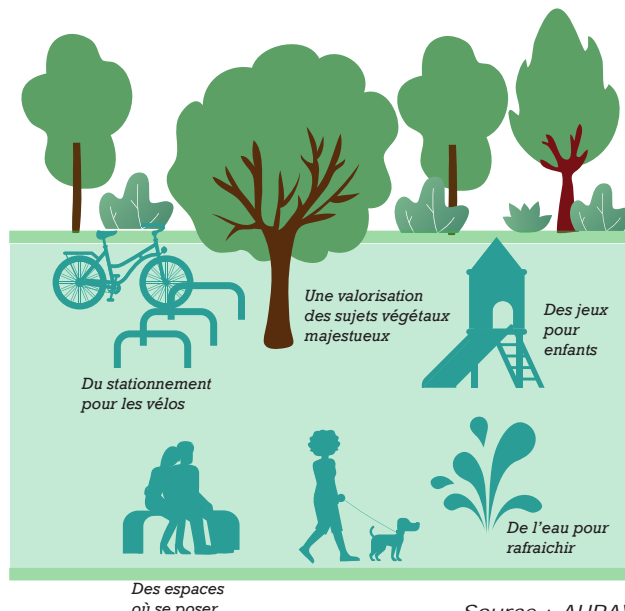
Les moyens pour y arriver :

- réintroduire la beauté dans la ville pour donner envie de la contempler et de la fréquenter ;
- Permettre aux usagers de s'arrêter en prévoyant notamment du stationnement pour les vélos et du mobilier adapté (bancs, salons urbains...)
- créer des espaces ombragés et frais ;
- donner des usages au lieu (terrasses dans les lieux animés, jeux dans les parcs...).

Exemple d'une place :



Exemple d'un parc :



Source : AURAV

RENDRE LA VILLE AUX ENFANTS

Les objectifs :

- Rendre la ville attractive pour les enfants et donc pour leurs parents ;
- redonner de la vie à nos espaces publics grâce au jeu.

Les moyens pour y arriver :

- réaliser des aménagements à hauteur d'enfants (mobiliers urbains...);
- retrouver des jeux dans la ville et pas seulement dans les parcs publics (implanter des jeux à côté d'une terrasse de bar/restaurant, dans la rue...);
- développer les aménagements ludiques (art de rue...);
- implanter des jeux simples et revenir à l'essentiel (des jeux d'eau, du sable...).

J'ai une vue dégagée sur la rue et la végétation



Se mettre à hauteur d'enfant.

Une même rue, vue par un adulte et un enfant :



Je ne vois que des voitures, des murs et le trottoir



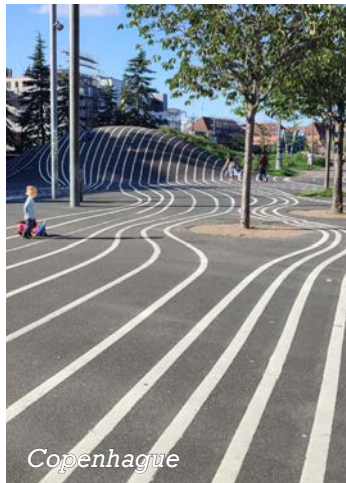
Des jeux adaptés aux enfants et qui s'intègrent dans leur environnement :



Rendre la ville ludique



Salzburg



Copenhague



© Damon Belanger

Exemple de la chasse aux monstres dans le centre-ville de Blois

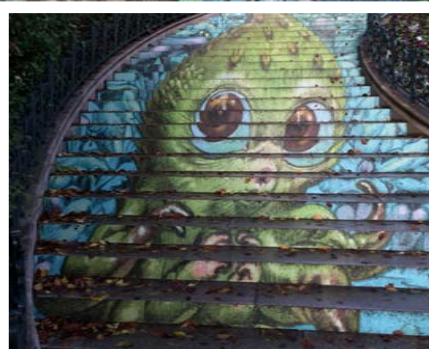
Organisée sur une durée d'un mois, cette chasse aux monstres avait pour objectif de collectionner des cartes à jouer disséminées dans plusieurs des commerces du centre-ville.

Durant cette période, le célèbre escalier Denis-Papin (dont les décors changent régulièrement), avait été transformé par l'artiste Stan Manoukian et accueillait les monstres que les enfants pouvaient retrouver sur les cartes.

Cet événement ludique a permis de valoriser les commerces du centre-ville et de mettre en lumière le lien que l'on peut créer entre attractivité commerciale et aménagement de l'espace public.



L'escalier Denis Papin



Source : blois.fr

DONNER LEUR JUSTE PLACE AUX PIÉTONS, AUX VÉLOS ET À LA VOITURE**Les objectifs :**

Changer de paradigme en sortant du modèle du "tout voiture" et en favorisant la marche et l'utilisation du vélo, et ainsi la vie locale.

Les moyens pour y arriver :

- créer des itinéraires pour les modes actifs (piétons et cyclistes) le plus direct possible afin de réduire les temps de parcours et rendre ces modes de déplacement plus attractifs ;
- réaliser des aménagements pour les piétons et cycles continus et sécurisés ;
- mettre en place des contraintes éventuelles à la circulation si le contexte le justifie. Les aménagements doivent permettre de donner sa « juste place » à la voiture : son utilisation reste nécessaire pour certains types de déplacements (trajets longs...), mais son impact sur l'espace public doit être réduit.

Quelques clefs d'action :

Lors des créations ou requalifications de voies, les aménagements doivent garantir des déplacements sécurisés pour les cyclistes et les piétons. Ces aménagements doivent être adaptés au contexte urbain, au trafic routier et à la vitesse autorisée pour les véhicules.

Les voies partagées à développer

Les zones de circulation apaisée (aire piétonne, zones de rencontre, zones 30) permettent d'améliorer le cadre de vie et de faire évoluer les comportements, car elles favorisent le report modal. De plus, la diminution de la vitesse permet de réduire le nombre et la gravité des accidents et de diminuer les nuisances sonores. Elles sont à encourager en dehors des axes structurants où le trafic et/ou la vitesse des véhicules ne permettent pas leur création. L'aménagement de ces voies partagées doit permettre

Vers un changement de paradigme**SITUATION ACTUELLE**

Point de départ

Point d'arrivée



Des itinéraires directs



Des itinéraires discontinus avec de nombreux détours



Des itinéraires directs mais avec des aménagements discontinus

OBJECTIFS POURSUIVIS

Des itinéraires qui peuvent ne pas être directs



Des itinéraires rapides, des aménagements agréables continus et sécurisés



Des itinéraires directs, des aménagements agréables continus et sécurisés

de faire respecter les limitations de vitesse (largeur de voie, contraintes à la circulation, végétalisation, matériaux, traitement des entrées de zones... cf. schémas page 16) et d'assurer la sécurité des cyclistes et piétons, un simple panneau en entrée de zone ne suffit pas.

Des flux cyclistes et routiers à séparer sur les axes très passants

Sur les secteurs où le trafic routier est important (à partir de 3 000 véhicules/jour), la séparation des modes actifs des flux routiers est à privilégier par la création, par exemple, de pistes cyclables ou de voies vertes.

Des aménagements sécurisés, confortables et lisibles

De manière générale, pour les aménagements pour les modes actifs, il est recommandé de :

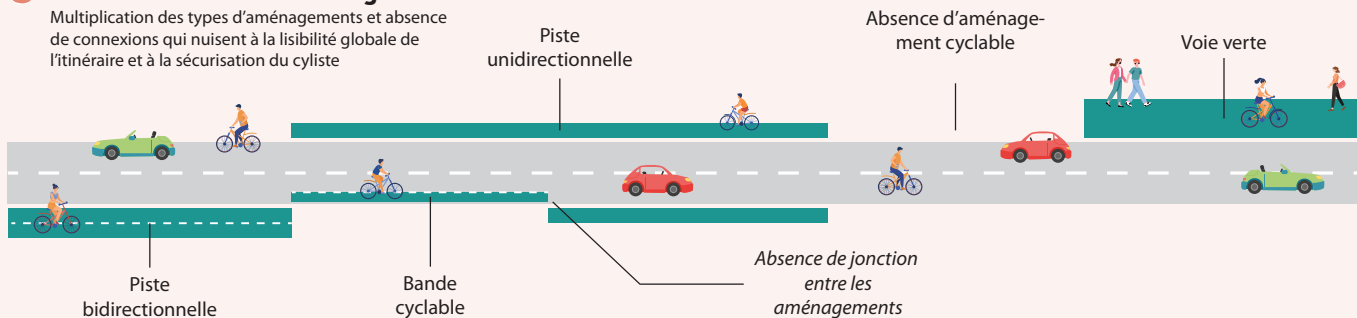
- utiliser des matériaux différents pour distinguer piétons et cyclistes. L'utilisation d'un matériau autre que l'enrobé sur les trottoirs est à privilégier ;
- pour les aménagements dédiés aux vélos, utiliser des revêtements très roulants pour assurer un confort d'usage ;
- assurer la lisibilité d'un itinéraire cyclable par l'utilisation d'un nombre restreint de types d'aménagement sur ce dernier.

Au niveau des voies nouvelles (et pour les requalifications si l'emprise de la voie le permet), il s'agit de faciliter les déplacements pour les piétons, notamment en créant des trottoirs des deux côtés de la voie ou de créer les conditions nécessaires au fonctionnement d'une voie partagée entre tous les modes de déplacements.

Mettre en place des aménagements cohérents au sein d'un itinéraire afin d'assurer la lisibilité du parcours pour les cyclistes. Sur 1 km, ne pas dépasser plus de trois types d'aménagement différents.

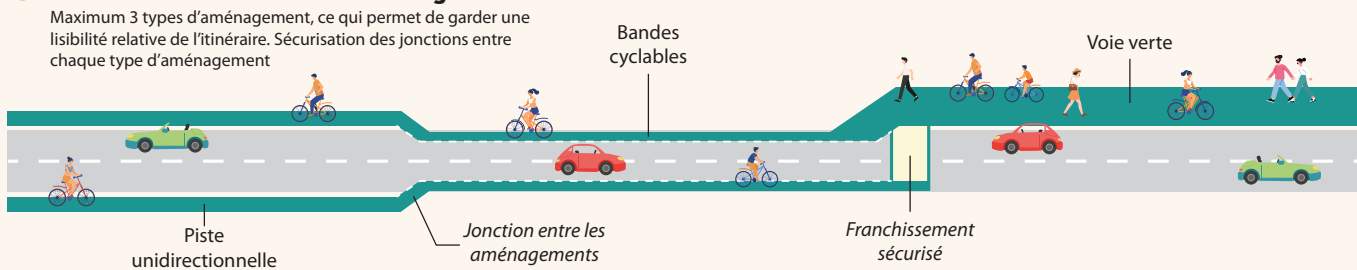
Discontinuité des aménagements

Multiplication des types d'aménagements et absence de connexions qui nuisent à la lisibilité globale de l'itinéraire et à la sécurisation du cycliste



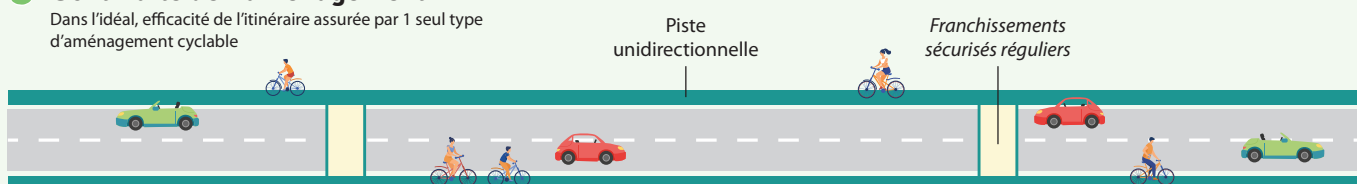
Cohérence relative des aménagements

Maximum 3 types d'aménagement, ce qui permet de garder une lisibilité relative de l'itinéraire. Sécurisation des jonctions entre chaque type d'aménagement



Continuité de l'aménagement

Dans l'idéal, efficacité de l'itinéraire assurée par 1 seul type d'aménagement cyclable



Source : AURAV

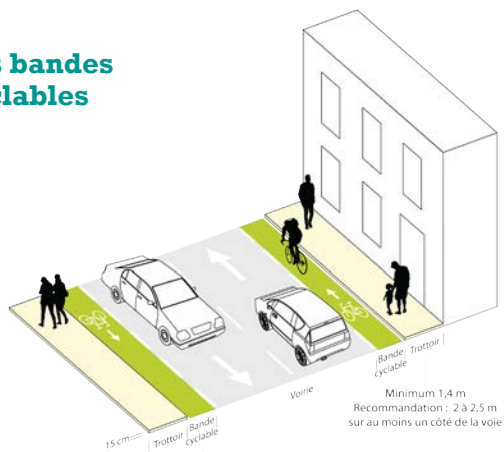
Les différents types d'aménagements cyclables

ARTICLE L228-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

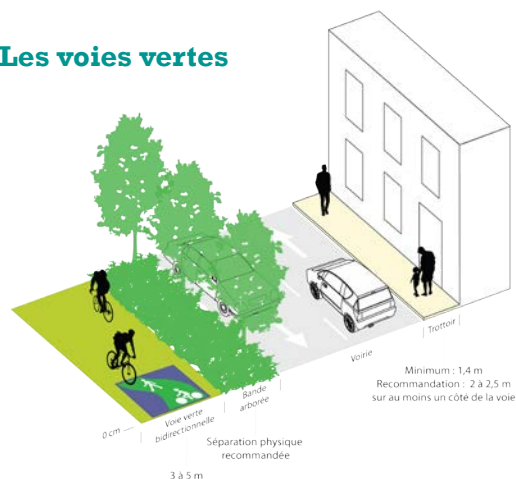
L'article L228-2 du code de l'environnement stipule qu'« À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Les types d'aménagement cités dans l'article L228-2 du code de l'environnement

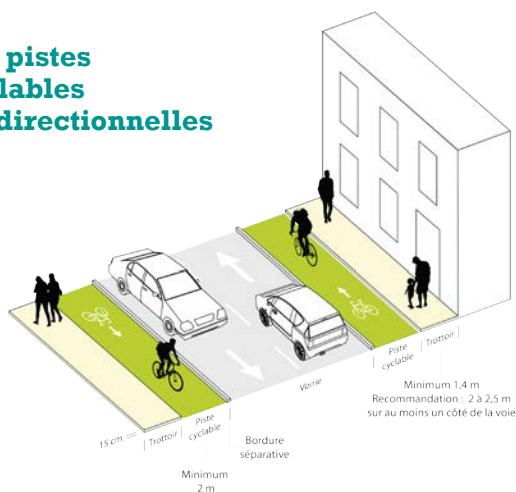
Les bandes cyclables



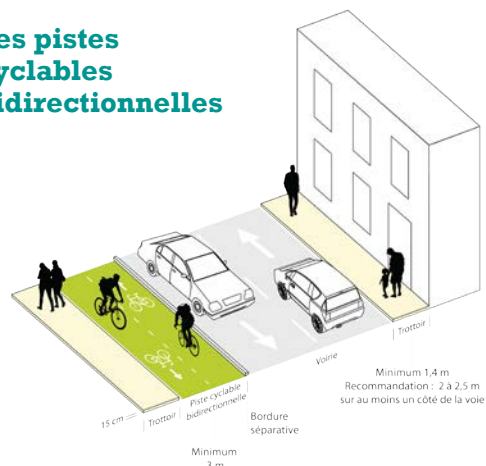
Les voies vertes



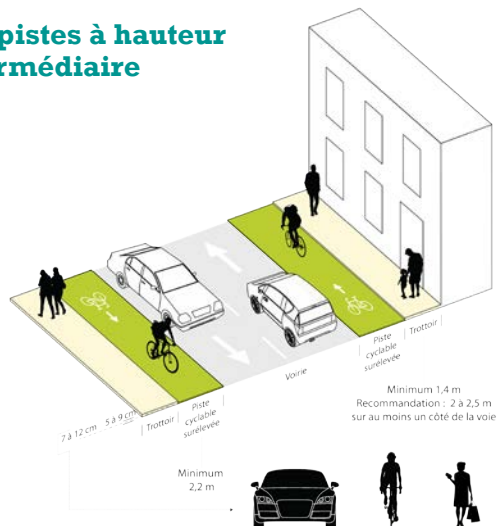
Les pistes cyclables unidirectionnelles



Les pistes cyclables bidirectionnelles



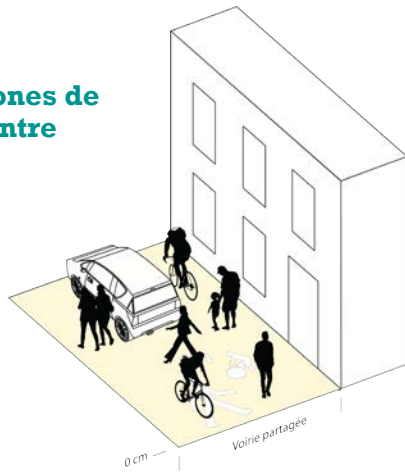
Les pistes à hauteur intermédiaire



Ce type d'aménagement allie les avantages de la bande (réinsertion facile dans la circulation et au niveau des intersections) et de la piste (trafic vélo séparé du trafic motorisé).

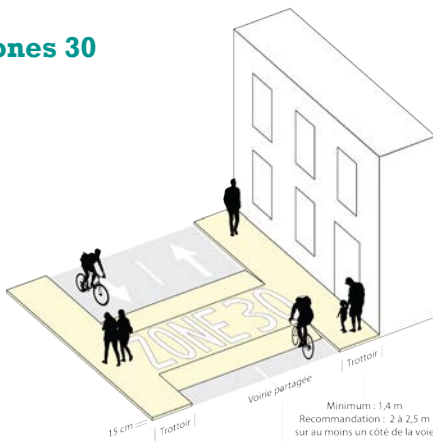


Les zones de rencontre

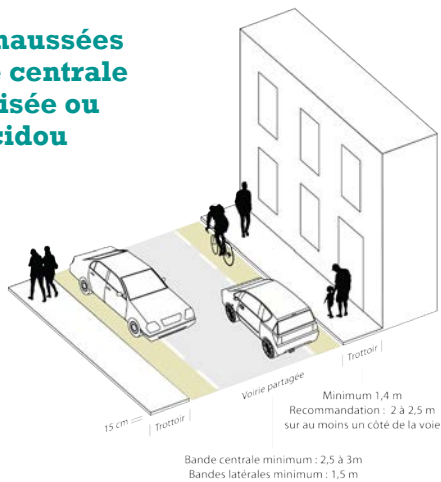


Les types d'aménagement non cités dans l'article L.228-2, mais pouvant être tolérés si réalisés dans des conditions optimales et/ou à titre expérimental

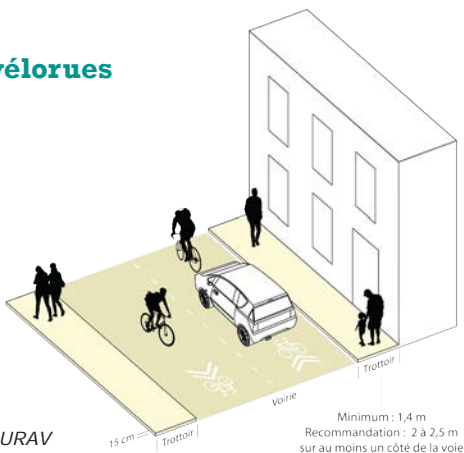
Les zones 30



Les chaussées à voie centrale banalisée ou chaudiou



Les vélorues



Source des schémas : AURAV

OPTIMISER LE STATIONNEMENT

Les objectifs :

Le stationnement consomme des surfaces importantes et génère du trafic supplémentaire, son optimisation est donc un enjeu majeur dans le cadre de la requalification ou de la création d'un espace public.

Les moyens pour y arriver :

Le stationnement reste indispensable sur certains secteurs, mais il doit être intégré à l'aménagement et bien calibré.

Son utilisation à d'autres usages est à encourager : le stationnement voiture implanté en quinconce permet par exemple de casser la vitesse dans une rue et le stationnement vélo peut être utilisé pour éviter le stationnement sauvage. Attention également à bien prévoir du stationnement pour les deux roues motorisées. Enfin, la désimperméabilisation des zones de stationnement est un moyen de participer à une meilleure gestion des eaux pluviales.

UNE SURFACE IMPORTANTE OCCUPÉE PAR LE STATIONNEMENT DE LA VOITURE EN VILLE

Des emprises au sol très différentes en fonction des véhicules :



Voiture
10 m²



Moto
2 m²



Vélo
0.7 m²

5 à 10 % :

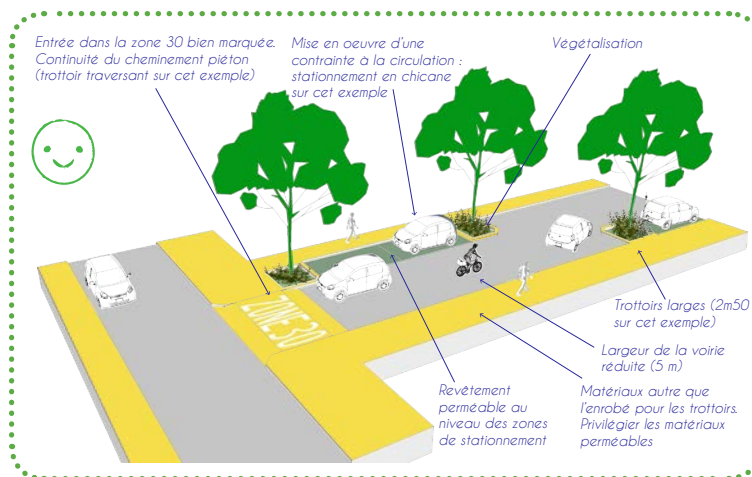
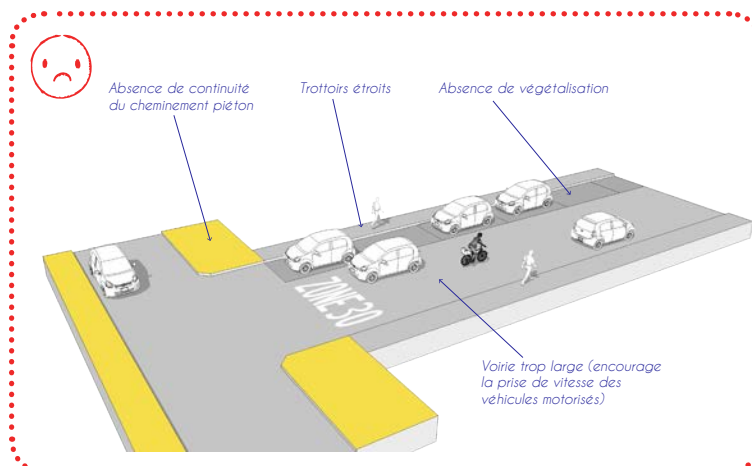
La part de la circulation urbaine engendrée par les véhicules en recherche de stationnement
(Source : Sareco.fr)



Stationnement vélo qui empêche le passage et le stationnement sauvage des véhicules :



Se servir du stationnement pour ralentir la vitesse des véhicules (effet de chicane) :



Source : AURAV

De la connaissance de l'offre à la réglementation, chaque maillon est indispensable pour une politique de stationnement efficace :



LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PERMET DE RÉPONDRE À UNE LOGIQUE D'OPTIMISATION DE L'ESPACE PUBLIC :

- 1 place de stationnement gratuite accueille généralement 1 à 2 usagers par jour ;
- 1 place en zone bleue ou payante accueille généralement 4 à 8 usagers par jour.

Il est donc possible de créer plus de possibilités de stationnement sans créer de places supplémentaires.



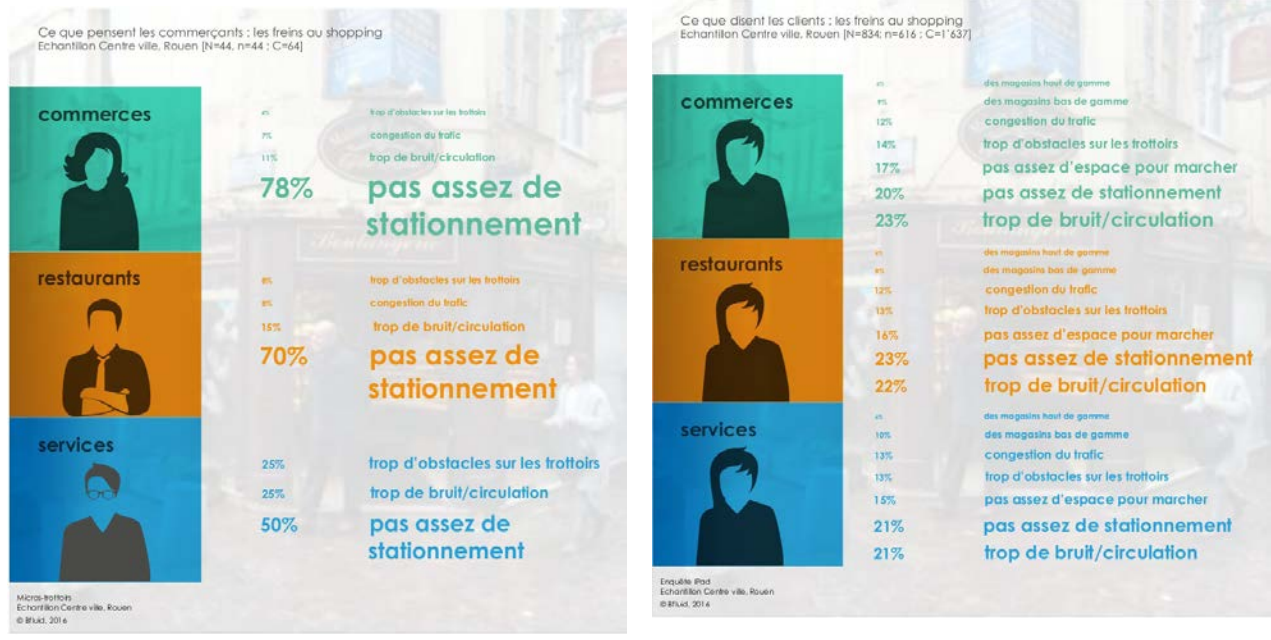
1 place bleue

=

**4 à 8 x plus
de rotation et
d'utilisateurs qu'une
place gratuite**

Plusieurs sondages montrent que les clients accordent plus d'importance au cadre de vie et au site dans lequel ils déambulent qu'au stationnement.

Des sondages effectués dans le centre-ville de Rouen indiquent que la vision des commerçants n'est pas forcément celle de leurs clients. Pour 78% des commerçants, le manque de stationnement constitue un frein au shopping alors de seuls 20% des clients partagent cet avis. Le principal frein au shopping pour les chaland est le fait d'avoir trop de bruit et de circulation.



Source : Marchabilité et vitalité commerciale, les défis pour la métropole Rouen Normandie. Bfluid & Expertise. Avril 2016

Résultat d'un sondage mené au Thor (en 2021) : alors que 65% des commerçants estiment que la création de places de stationnement constitue le levier principal (en matière d'aménagement de l'espace public) pour inciter les clients à venir en centre-ville, seuls 24% des clients partagent cette vision. Pour eux, la végétalisation de l'espace public constitue la priorité.

Ce que pense les commerçants :
En matière d'aménagement urbain, qu'est ce qui pourrait inciter les clients à venir plus souvent dans le centre-ville ?

65 % Plus de places de stationnement

- 13 % Des espaces apaisés avec moins de bruits et de voitures
- 13 % Des animations éphémères dans les rues du centre-ville
- 10 % Plus d'espaces pour les piétons
- 10 % Plus de végétalisation (arbres, espaces plantés, ...)

Ce que pense les clients :
En matière d'aménagement urbain, qu'est ce qui pourrait vous inciter à venir plus souvent dans le centre-ville ?

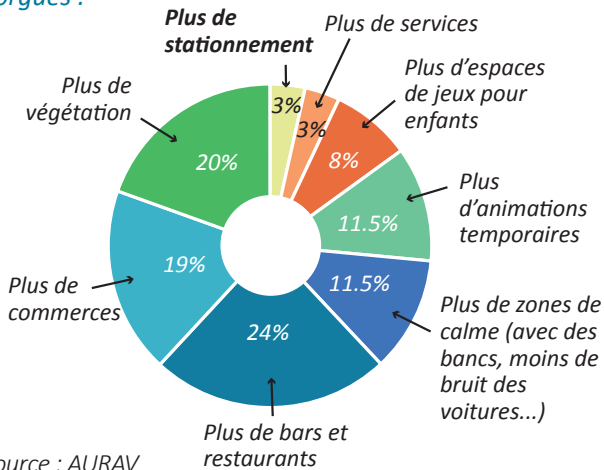
- 25 % Plus de végétalisation (arbres, espaces plantés, ...)**
- 24 % Plus de places de stationnement**
- 23 % Des animations éphémères dans les rues du centre-ville**
- 15 % Des espaces apaisés avec moins de bruits et de voitures
- 13 % Plus d'espaces pour les piétons

Source : AURAV

N.B. : Les répondants devaient classer ces 5 propositions d'actions de la plus importante à la moins importante de leur point de vue. Les chiffres ci-dessus correspondent à la première réponse de leur classement. Enquête réalisée en 2021.

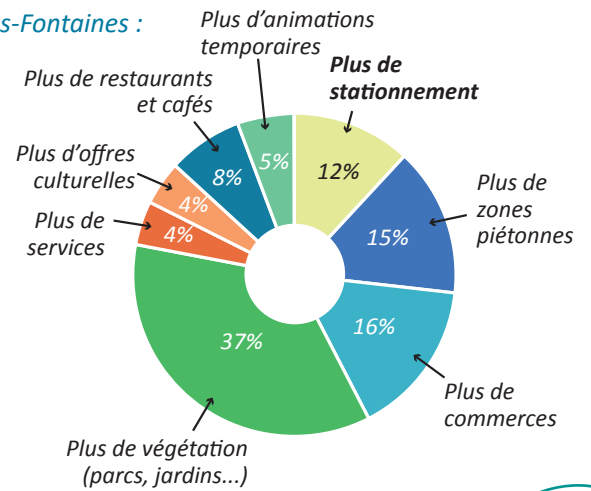
Résultats de sondages auprès d'un panel d'habitants de Sorgues et de Pernes-les-Fontaines (2022).
 À la question "Que souhaitez-vous trouver en priorité en centre-ville élargi ?", le stationnement n'apparait pas comme une priorité :

Sorgues :



Source : AURAV

Pernes-les-Fontaines :



**Ces résultats amènent à se poser la question suivante :
 Qu'est-ce qui fait l'attractivité d'un centre-ville ? Le nombre de places de stationnement ou la qualité du parcours marchand et du cadre de vie ?**

Exemples de transformations de places

Exemple de la requalification de la place Gabriel Perri à Apt. La suppression du stationnement a permis la création de terrasses.

Avant



Après



Exemple de la place Saint-Didier piétonnisée . De nouveaux usages sont apparus (terrasses des restaurants, marchés, animations à Noël, etc.).

Avant



Après



Source photos : Ville d'Avignon

Positionner le stationnement au "bon endroit"

Étape 1 : Adapter le type et la localisation du stationnement au type d'achat

Type de commerce :

Tabac / Presse, boulangerie



Temps passé dans le commerce :

- de 5 minutes

Positionner une zone bleue de courte durée ou un arrêt minute à proximité immédiate du commerce

“ On ne marche pas plus longtemps que la durée de son achat ! ”

David Lestoux, directeur du cabinet Lestoux et Associés

Magasin de vêtements



15 à 30 minutes

Stationnement gratuit, payant ou en zone bleue pouvant ne pas être situé à proximité immédiate du commerce

Restaurant



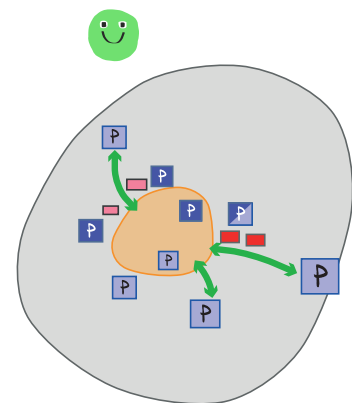
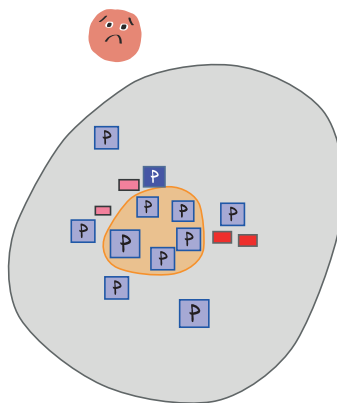
1 à 2 heures

Stationnement gratuit, payant ou en zone bleue pouvant ne pas être situé à proximité immédiate du commerce

Étape 2 : Limiter la place du stationnement en centre-ville afin de retrouver un cadre qualitatif

Les objectifs poursuivis :

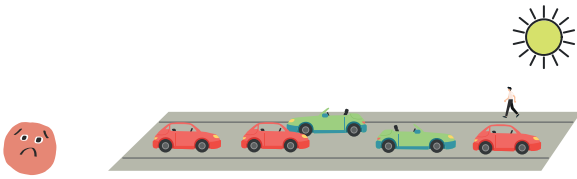
- diminuer la présence de la voiture en centre-ville tout en conservant des capacités de stationnement pour les chalands et les habitants ;
- mettre en place du stationnement à durée limitée (ou payant) afin de permettre une meilleure rotation et d'augmenter les possibilités de stationnement au niveau des commerces et de certains équipements ;
- créer (ou aménager/agrandir) des poches de stationnement sécurisées en périphérie des centres et aménager (ou valoriser) des itinéraires pour les modes actifs depuis ces poches vers les centres.



- Périphérie de la commune
- Périphérie du centre-ville
- Commerce
- Équipement

- Parking gratuit
- Parking à durée limitée (zone bleue) ou payant
- Liaison pour les modes actifs à créer ou valoriser

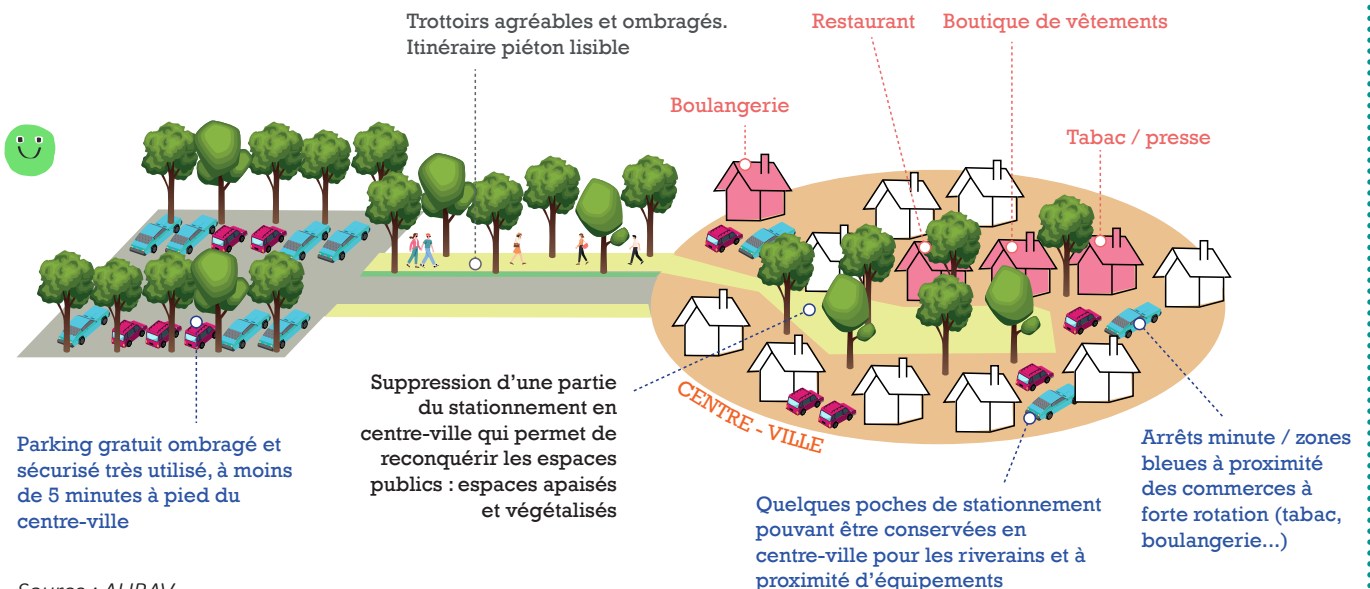
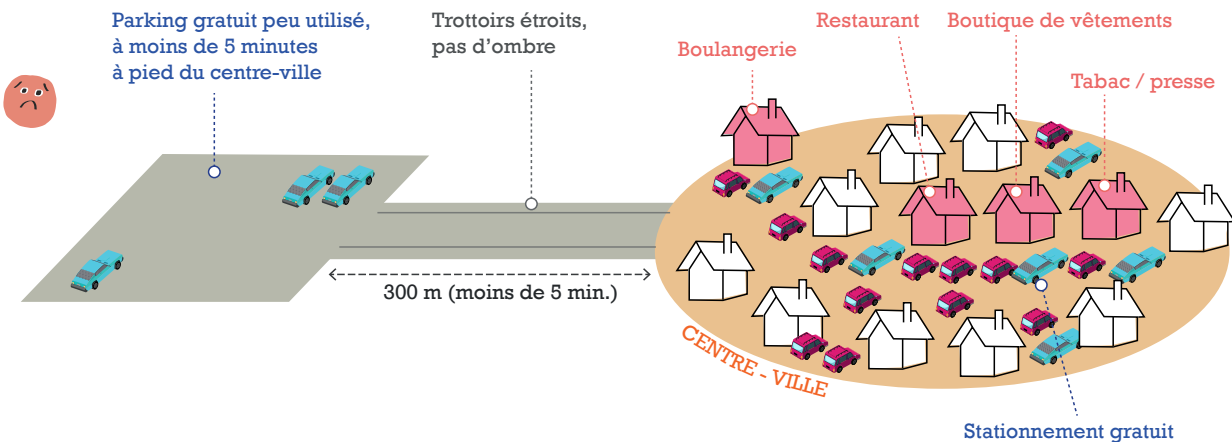
Étape 3 : Aménager des liaisons douces lisibles, agréables et ombragées entre les zones de stationnement et les centralités



Nous sommes prêts à marcher davantage dans un cadre agréable, végétalisé et ombragé que le long d'une route très passante, sur un trottoir étroit et en plein soleil.



Synthèse :



Source : AURAV



VÉGÉTALISATION ET NATURALITÉ

RENATURER ET LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

FAVORISER LA NATURE ET LA VÉGÉTALISATION

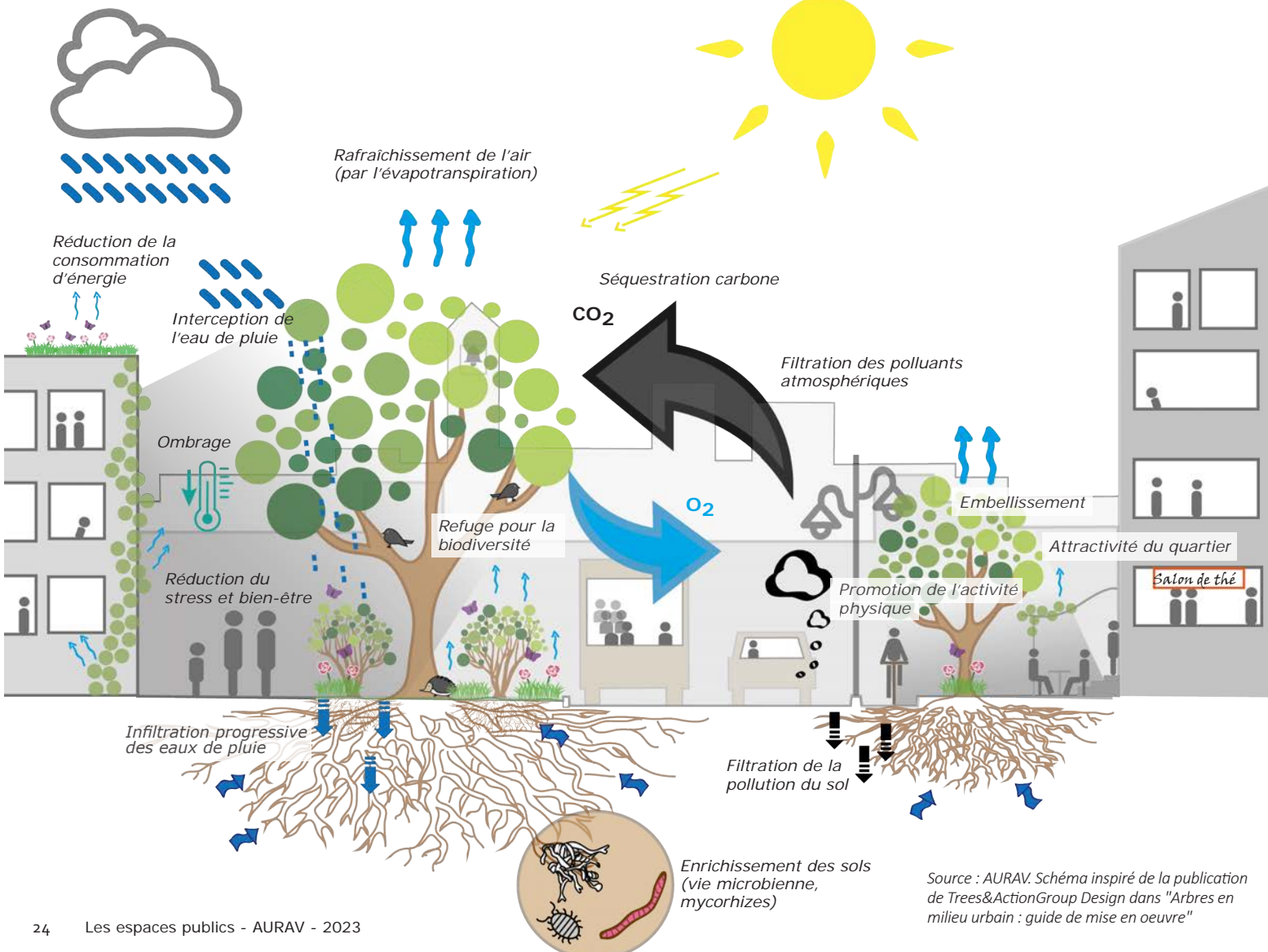
Les objectifs :

- Créer des espaces agréables à vivre qui permettent de réduire le stress, de capter la pollution, de rafraîchir l'air et de faciliter l'infiltration des eaux de pluie ;
- Répondre aux enjeux liés au réchauffement climatique.

Les moyens pour y arriver :

- s'appuyer sur l'existant et conserver au maximum la végétation en place ;
- privilégier la pleine terre aux pots afin de permettre une meilleure croissance des végétaux et réduire, voire supprimer l'arrosage ;
- végétaliser les espaces résiduels.

LES BIENFAITS DE LA NATURE EN VILLE :



Source : AURAV. Schéma inspiré de la publication de Trees&ActionGroup Design dans "Arbres en milieu urbain : guide de mise en oeuvre"

Arbre à souhaits planté avec le Conseil Municipal des Enfants d'Avignon dans le parc du Clos de Massillargues.

AVIS
mettre plein de
plantes dans la
ville.

La végétalisation, une solution peu coûteuse pour embellir un espace et le rendre plus accueillant

Une opération très minérale...



... rendue plus accueillante, sur certains secteurs, grâce à la végétalisation



Malemort-du-Comtat

Le parc Chico Mendès à Avignon :
un espace de nature en pleine ville



CRÉER DE L'OMBRE ET DE LA FRAÎCHEUR

Les objectifs :

- créer des espaces agréables où l'on souhaite s'arrêter ou flâner ;
- réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain ;
- créer des espaces de fraîcheur, notamment pour les personnes les plus fragiles (enfants et personnes âgées notamment) en été.

Les moyens pour y arriver :

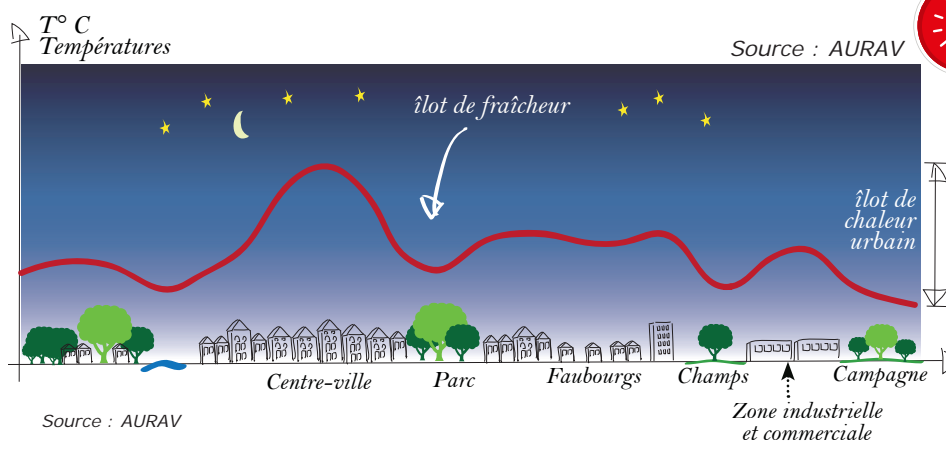
- conserver les arbres en place. Un nouvel arbre planté n'apportera de la fraîcheur qu'à l'âge adulte et une fois bien installé (à minima 3 à 5 ans après sa plantation) alors qu'un

arbre en place a déjà des qualités rafraîchissantes et d'ombrage importantes. Leur abattage ne doit être envisagé que pour des raisons sanitaires (exemple du chancre coloré pour le platane), de mauvais état (arbre vieillissant ou abîmé) ou de sécurité ;

- installer des plantes grimpantes sur des supports adaptés (tonnelles, pergolas, portiques...) ou entre des maisons dans les rues étroites (câbles en acier végétalisés) ;
- créer des points d'eau (fontaines, jeux d'eau...), notamment au niveau des parcs et jardins : au moins un point d'eau par espace vert public.

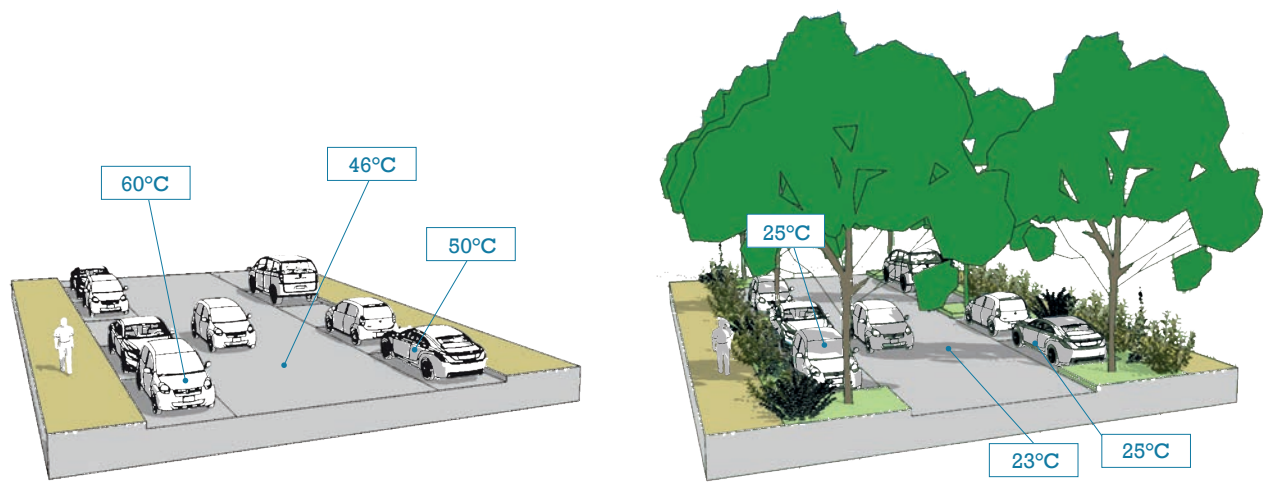
Phénomène nocturne ayant un effet de «micro climat» urbain, conservant une température ambiante élevée par rapport aux zones rurales environnantes (jusqu'à 8°C de différence). Cette «bulle de chaleur» est liée à la restitution de la chaleur emmagasinée par les matériaux urbains (enrobés, revêtements sombres...) et renforcés par les activités anthropiques (climatisation, circulation de véhicules...).

Qu'est-ce qu'un îlot de chaleur urbain (ICU) ?



Températures dans deux rues aménagées différemment au même moment de la journée

Températures dans deux rues aménagées différemment au même moment de la journée



- 5 à 10°C d'écart entre la température ressentie dans une rue minérale et dans une rue ombragée
- 23°C d'écart entre un même sol au soleil et à l'ombre d'un arbre
- 35°C d'écart entre une carrosserie de voiture au soleil et à l'ombre d'un arbre

Réalisation : AURAV - les températures ci-dessus correspondent à une synthèse de relevés et études menées par différents organismes en France (notamment relevés réalisés par la COVE - Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin - en 2019 ou publication réalisée par l'APUR en 2012, "Les îlots de chaleur urbains à Paris").

DÉVELOPPER LA VÉGÉTALISATION DES FAÇADES

Les objectifs :

- Végétaliser les espaces étroits où la plantation d'arbres est impossible ;
- embellir les rues de nos villes et villages.

Les moyens pour y arriver :

- mettre en place le permis de végétaliser (la commune accompagne l'habitant qui veut végétaliser sa façade) ;
- privilégier la plantation de plantes grimpantes qui ont un impact visuel plus important ;
- prévoir la mise en place de membranes imperméables le long des façades pour éviter les infiltrations ;
- planter en pleine terre et pas en pot.

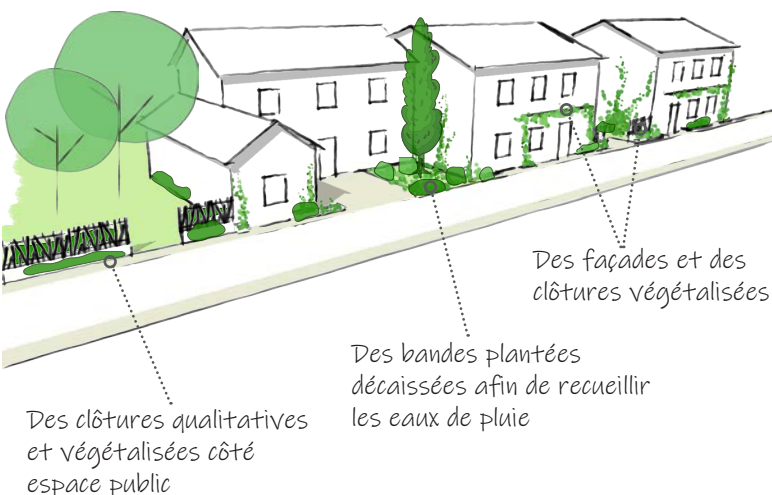
Un effort de végétalisation, mais un impact visuel faible :



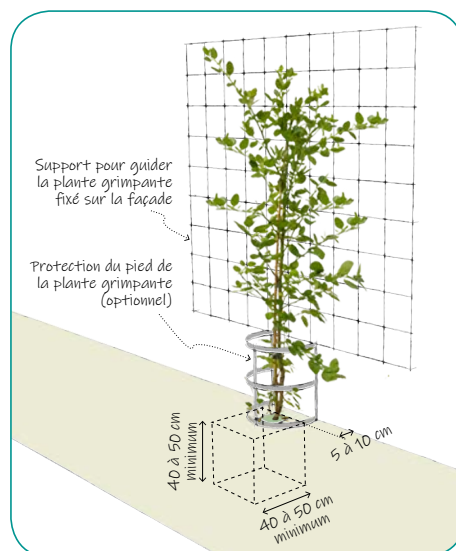
Plantes grimpantes en pied de façade : un fort impact visuel



Une attention particulière à donner au traitement de la limite privé / public - quelques principes à mettre en oeuvre :



Des aménagements qui peuvent être très simples et économiques :



Exemples de plantes grimpantes adaptées au climat du bassin de vie d'Avignon :

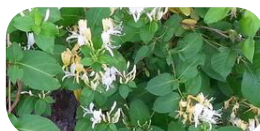
Akebia quinata
Akébie



Campsis radicans
Bigogne de Virginie



Lonicera japonica
Chèvrefeuille du Japon



Trachelospermum jasminoïdes - Jasmin étoilé



Quelques exemples d'essences mellifères adaptées à notre climat :

- Cornouiller Sanguin (*Cornus mas*)
- Arbouriser (*Arbutus unedo*)
- Myrte commune (*Myrtus communis ssp. tarentina*)
- Lavandes (ex. : *Lavandula angustifolia*)
- Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*)
- Arbre à perruque (*Cotinus coggygria*)
- Glycine (*Wisteria sinensis*)

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Les objectifs :

Maintenir et réintroduire la biodiversité dans les villes. En effet, le réchauffement climatique, la pollution, l'imperméabilisation des sols et l'étalement urbain contribuent à l'érosion de la biodiversité.

Les moyens pour y arriver :

- diversifier les essences plantées (au moins 3 essences d'arbres par alignement par exemple) ;
- utiliser des essences mellifères (dont le nectar est utilisé par les abeilles pour élaborer le miel) et des plantes produisant des fruits comestibles
- pour la petite faune (oiseaux, hérissons...) ;
- dans la mesure du possible, utiliser les 3 strates végétales (herbacée, arbustive et arborée) ;
- favoriser le compagnonnage de plantes pour recréer des écosystèmes (cf. encart ci-dessous) ;
- permettre à la faune de se déplacer et de vivre dans la ville avec, par exemple, la mise en place de ruches (pas plus de 5 colonies par km²), de nichoirs pour les oiseaux, la création de trouées dans les clôtures afin de permettre le déplacement des hérissons...

LE COMPAGNONNAGE

Le compagnonnage est une technique d'association de plusieurs plantes qui s'entraident de façon naturelle : par exemple, certaines plantes attirent des insectes pollinisateurs tandis que d'autres protègent ces dernières en repoussant les ravageurs.

À titre d'exemple, la capucine peut être plantée à proximité de plantes sensibles aux pucerons (arbres fruitiers comme le pommier par exemple), car elle va attirer ces derniers : une fois les pucerons installés sur la capucine, il suffira de l'arracher pour éviter leur ravage sur les arbres fruitiers. De son côté, l'arbre fruitier attire des insectes qui vont polliniser la capucine et assurer sa reproduction.

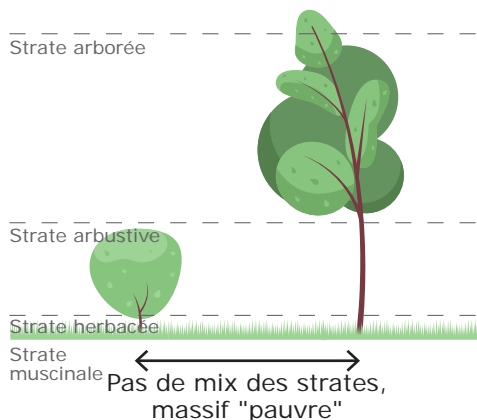
Des légumes plantés dans les espaces publics



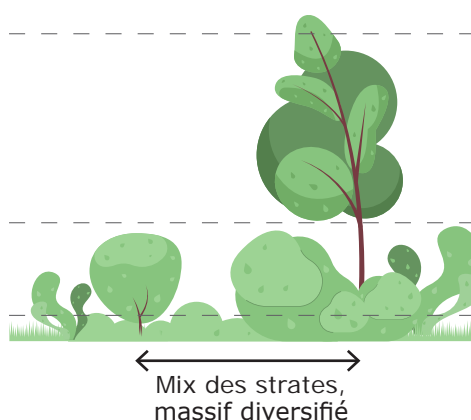
Multiplier les strates végétales



Seulement 2 strates végétales présentes, absence de complémentarité



3 strates végétales et complémentarité des plantations (mix des strates)



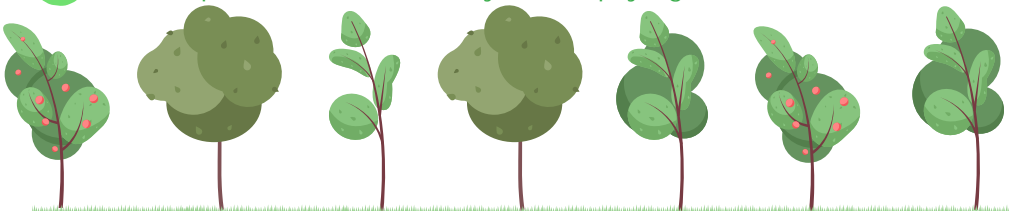
Multiplier les essences végétales



Alignement monospécifique, peu d'intérêt écologique et paysager



Alignement plurispécifique, attractif pour la biodiversité et rythme le paysage

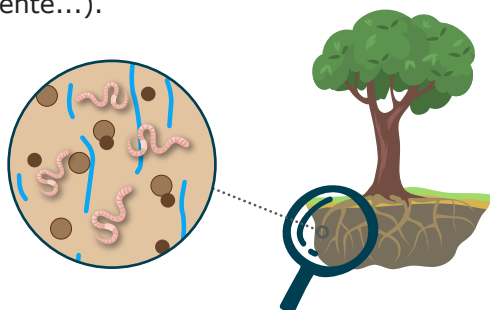


Planter en pleine terre

Toutes les plantations doivent être réalisées en pleine terre (pas de bacs, de jardinières...), permettant entre autres :

- l'infiltration des eaux ;
- un bon développement végétal ;
- rendre le sol "vivant".

Lorsque c'est possible, utiliser les espaces plantés pour infiltrer les eaux pluviales (point bas, prévoir une pente...).



Protéger le sol avec du paillage

Prévoir systématiquement la mise en place de paillage organique dans les massifs (copeaux de bois, broyat, feuilles...). Il permet de :

- protéger le pied des plantes ;
- retenir l'humidité du sol ;
- enrichir le sol ;
- limiter l'installation d'adventices et donc le désherbage.



PLANTER LOCAL ET PROTÉGER LES VÉGÉTAUX

Les objectifs :

- anticiper le changement climatique dès maintenant, car les conditions de demain (températures...) ne seront pas celles d'aujourd'hui ;
- protéger les plantations afin que ces dernières puissent se développer correctement.

Les moyens pour y arriver :

- planter des essences économes en eau ;
- anticiper l'avenir en plantant des espèces locales adaptées au climat qui résisteront à notre climat dans 20 ans ;

Passage faible à modéré :

possibilité d'utiliser des ganivelles (temporairement, le temps que la végétation ait le temps de se développer) ou du cordage



Passage important :

utiliser des protections plus solides (par exemple, *bastaings* ou *barrière en bois*, ...)

FRÉQUENCE DU PASSAGE

Exemple de nouvelles essences testées à la villa Thuret (INRAe d'Antibes)

Ceanothus 'Gloire de Versailles' (photo) (Céanothe 'Gloire de Versailles'), *Firmania simplex* (Sterculier à feuilles de platane), *Flindersia australis* (Frêne d'Australie), *Grevilla robusta* (Chêne soyeux d'Australie), *Koelreuteria bipinnata* (Savonnier bipenné), *Pinus bungeana* (Pin Napoléon), *Quercus glauca* (Chêne bleu du Japon)...

Source : publication de Catherine Ducatillion, «*De la nature à la ville : un exemple de diversification des espèces en région méditerranéenne*» (2006)

PÉRENNISER LES ARBRES

Les objectifs :

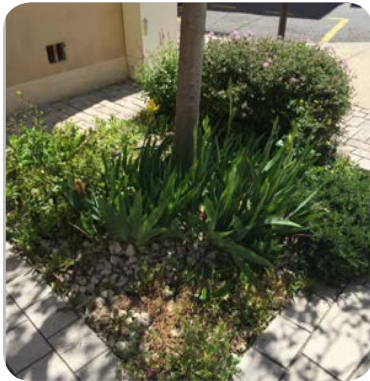
Assurer la survie des arbres et leur bon développement, notamment en milieu urbain, où ils sont soumis à de très fortes contraintes (chaleur, blessures, manque d'eau, pollution...).

Les moyens pour y arriver :

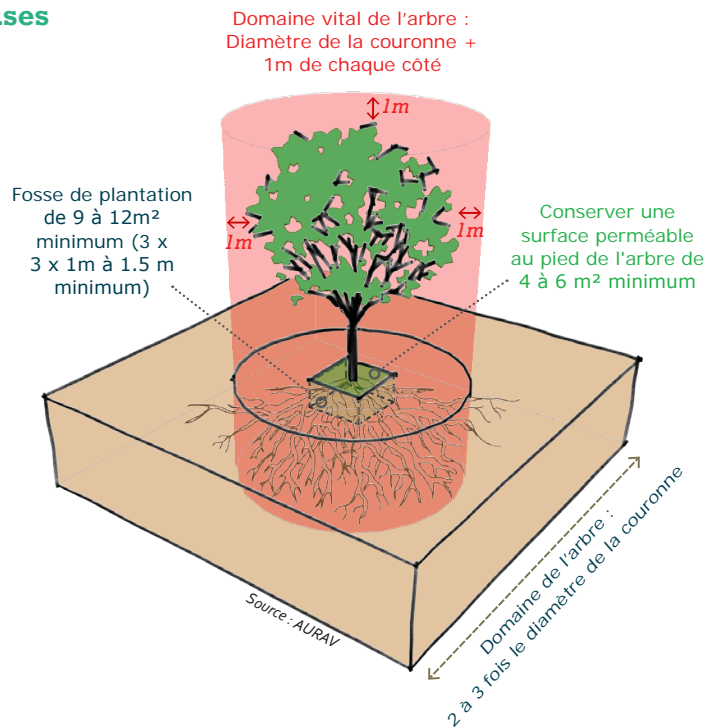
- adapter l'essence au contexte ;
- créer des fosses de plantations d'une taille suffisante. Privilégier les fosses continues entre les arbres ;
- arroser l'arbre les premières années suivant sa plantation.

Des fosses de plantation généreuses

- Prévoir une fosse de plantation de taille suffisante ;
- Conserver une surface perméable au pied de l'arbre pour assurer une bonne infiltration d'eau.



Pied d'arbre végétalisé.
Caumont-sur-Durance

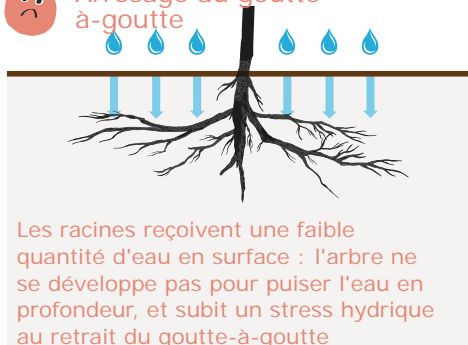


Un arrosage approprié

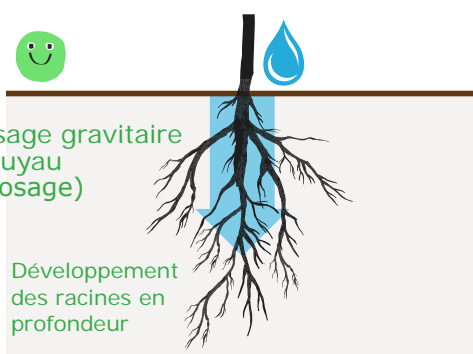
Les arbres doivent impérativement être arrosés les 2 à 3 premières années de plantation.



Arrosage au goutte-à-goutte

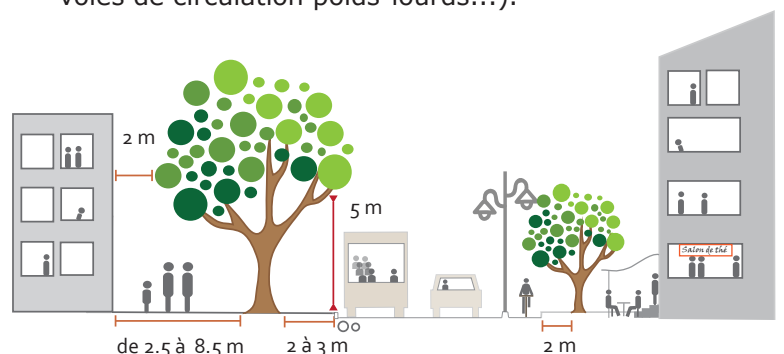


Arrosage gravitaire
(au tuyau
d'arrosage)



Des essences adaptées au contexte urbain

Choisir l'essence en fonction du site d'implantation (mise à distance des façades, privilégier les petits arbres à proximité des bâtiments, arbres de haut jet le long des voies de circulation poids-lourds...).



Planter de **jeunes arbres** (force 18/20 ou 20/25) : ils ont de meilleures chances de reprise que des arbres plus âgés

MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES GRÂCE AUX AMÉNAGEMENTS "VERTS"

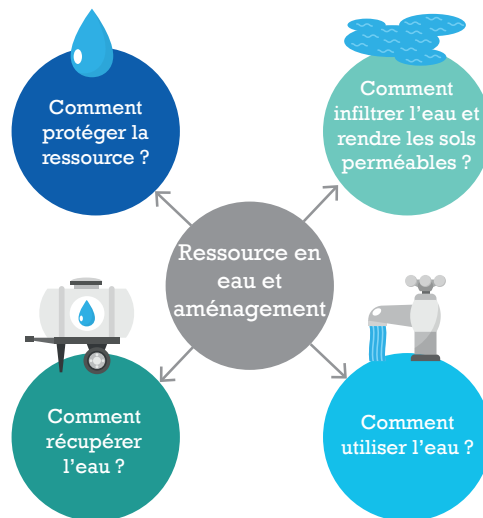
Les objectifs :

Protéger la ressource en eau en l'infiltrant, la récupérant et l'utilisant de manière raisonnée.

Les moyens pour y arriver :

- planter des essences économes en eau ;
- **Infiltrer l'eau au plus proche de là où elle tombe** : les eaux pluviales se chargent en pollution par le déplacement en surface, plus la goutte de pluie s'infiltré au plus proche de là où elle tombe moins elle sera chargée en polluants ;
- Favoriser la gestion des eaux pluviales en utilisant le potentiel du sol ;
- Concevoir des aménagements multifonctionnels : ajouter une fonction hydraulique à une voirie, un trottoir, une piste cyclable, un jardin, un parc ;
- Informer et former tous les acteurs du territoire.

Les 4 questions à se poser pour une bonne gestion des eaux sur les espaces publics :



Vers une meilleure prise en compte de la gestion des eaux :



Création de toitures végétalisées qui permettent de **stocker le surplus d'eau** lors d'épisodes pluvieux importants et ainsi de limiter le ruissellement.



Utiliser un **sol vivant**, avec de la végétation en surface et une activité biologique, **permet de dégrader la pollution** comme les hydrocarbures et de fixer les métaux lourds (un mètre de sol stocke la majorité des polluants). La limite reste les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) plus difficilement dégradables ainsi que les substances hydrophiles qui ne sont pas retenues par le sol.



Créer des **«rues rivières»** : rehausser les trottoirs pour diriger l'eau sur les voiries afin de gérer les surplus d'eau en zone urbaine en cas de fort épisode pluvieux et de les amener jusqu'à des bassins de rétention. Attention à sécuriser les bâtiments limitrophes.



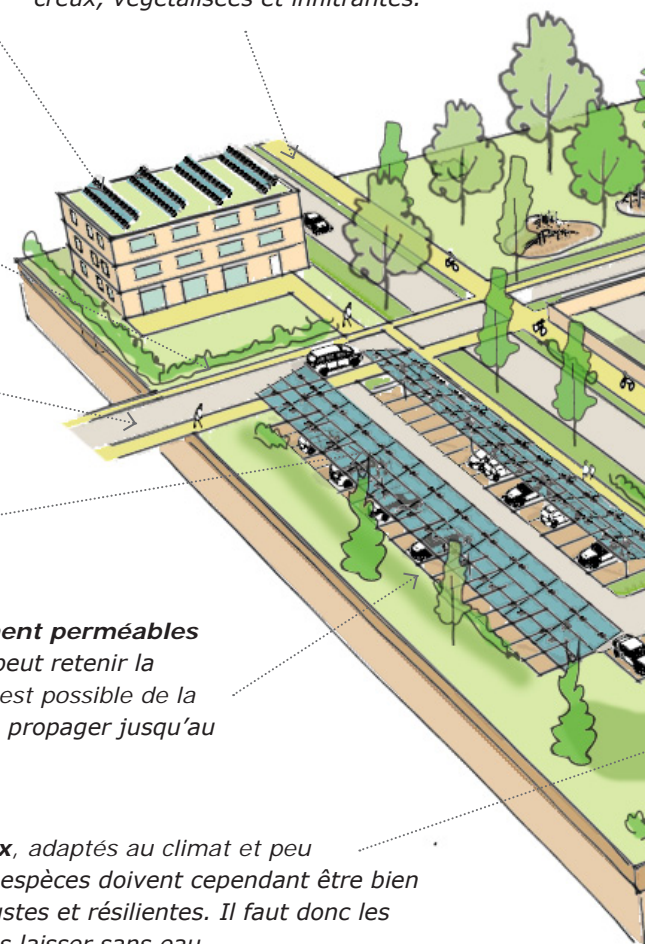
Pente des panneaux photovoltaïques **orientée vers les noues** afin d'infiltrer les eaux de pluie.



Rendre la totalité ou une partie des **places de stationnement perméables** (hors périmètre de captage) et créer des noues. Une noue peut retenir la pollution et en cas de dégradation trop importante du sol il est possible de la curer. Avec une gestion par des tuyaux, la pollution peut se propager jusqu'au cours d'eau et s'accumuler dans la chaîne trophique.



Dans tous les projets, découper les espaces en petits **impluvium** pour gérer localement les eaux pluviales sur des zones de pleine terre en creux, végétalisées et infiltrantes.



- Surface végétalisée
- Surface en creux
- Surface dédiée aux modes actifs
- Voirie



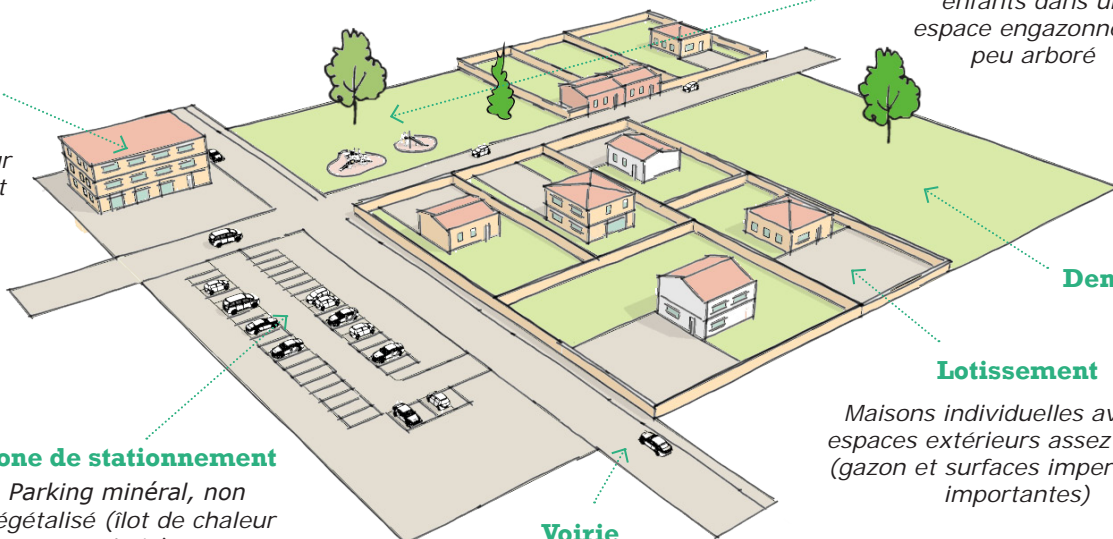
Utiliser des **végétaux locaux**, adaptés au climat et peu consommateurs en eau. Ces espèces doivent cependant être bien enracinées pour devenir robustes et résilientes. Il faut donc les arroser 2 à 3 ans avant de les laisser sans eau.



Schéma classique d'urbanisation des dernières décennies :

Immeuble

Bâtiment «posé» sur un espace extérieur imperméable et sans usage



Parc

Quelques jeux pour enfants dans un espace engazonné et peu arboré

Dent creuse

Lotissement

Maisons individuelles avec des espaces extérieurs assez pauvres (gazon et surfaces imperméables importantes)

Zone de stationnement

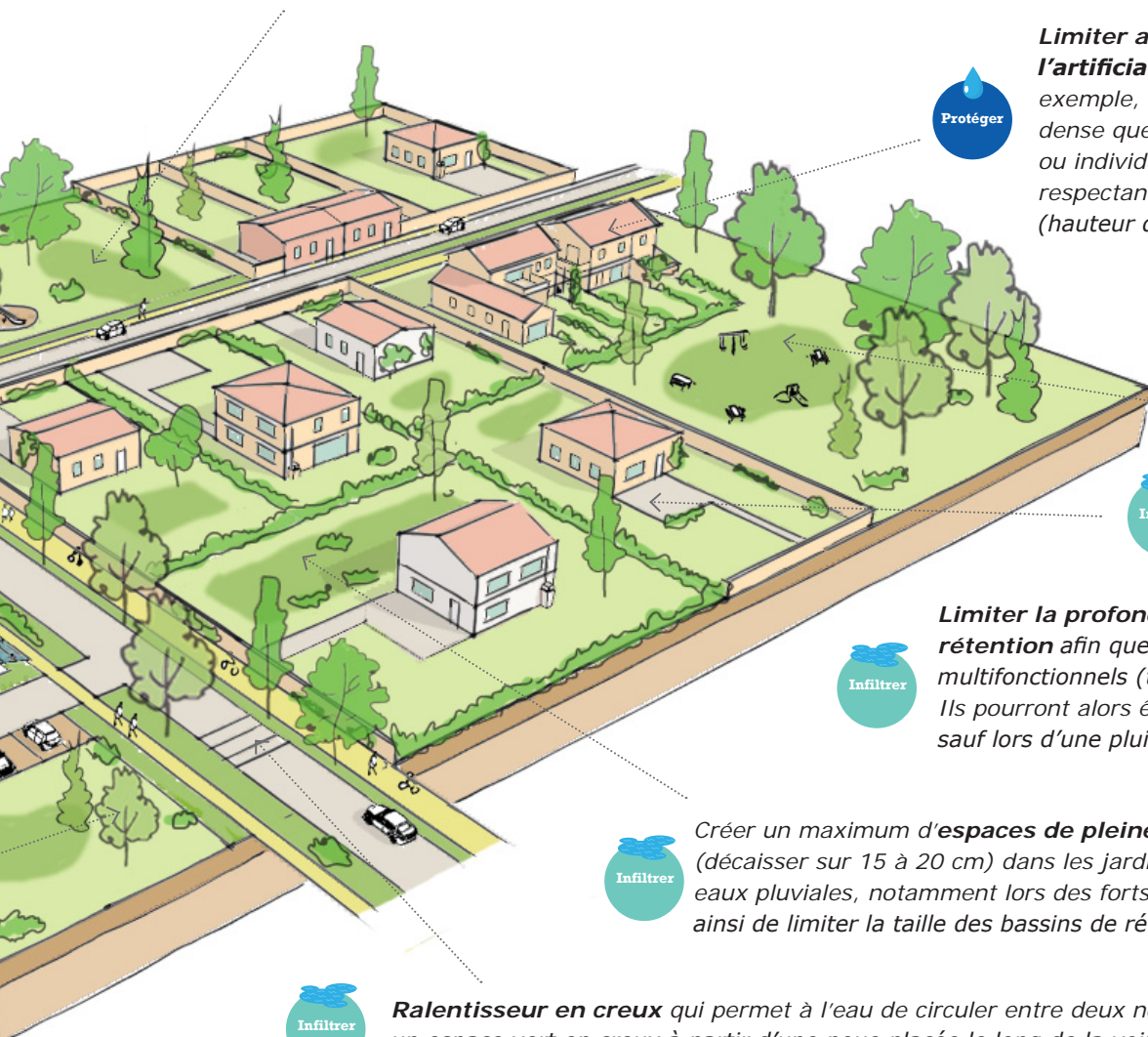
Parking minéral, non végétalisé (îlot de chaleur urbain)

Voirie

Voirie en enrobé très large. Quasi absence de cycliste et de piéton



Utiliser le parc comme un bassin d'infiltration alimenté par des noues placées le long des voiries et/ou par une rue rivière. La combinaison des deux est possible, la rue rivière est ainsi un complément, une continuité de la noue en cas de pluies plus importantes.



Protéger

Limiter au maximum l'artificialisation des sols. Sur cet exemple, projet de construction plus dense que l'existant (petit collectif ou individuel superposé), tout en respectant les gabarits du quartier (hauteur du bâti...).



Réduire les surfaces imperméables.



Limiter la profondeur des bassins de rétention afin que ces derniers soient multifonctionnels (tables, jeux pour enfants...). Ils pourront alors être utilisés toute l'année sauf lors d'une pluie exceptionnelle.



Créer un maximum d'espaces de pleine terre en creux (décaisser sur 15 à 20 cm) dans les jardins permet de capter les eaux pluviales, notamment lors des forts épisodes de pluie, et ainsi de limiter la taille des bassins de rétention.



Ralentisseur en creux qui permet à l'eau de circuler entre deux noues ou d'alimenter un espace vert en creux à partir d'une noue placée le long de la voirie.



FRUGALITÉ ET AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES

FAIRE AVEC L'EXISTANT ET TESTER AVANT D'AGIR

SAPPUYER SUR LES ÉLÉMENTS EXISTANTS

Les objectifs :

S'appuyer sur les éléments existants afin de réaliser des aménagements ancrés dans le site et aux coûts modérés.

Les moyens pour y arriver :

S'interroger pour chaque élément existant sur l'opportunité de le conserver, de le modifier ou de le

supprimer. Par exemple, sur de nombreux projets, l'enrobé sera à supprimer afin de désimperméabiliser les surfaces. Cependant, si le site s'y prête, l'enrobé peut être transformé par l'application de marquages au sol qui vont venir complètement changer les usages et l'apparence de l'espace public.

CONCEVOIR L'ESPACE PUBLIC AVEC UNE ÉCONOMIE DE MOYENS

Les objectifs :

Réaliser des aménagements économes afin de pouvoir requalifier le plus grand nombre d'espaces publics.

Les moyens pour y arriver :

- conserver les éléments existants, dans la mesure du possible ;
- réutiliser des éléments provenant du site ou d'autres espaces publics ;

- utiliser des matériaux de récupération (muret avec d'anciennes dalles, banc en tronc d'arbre, pierres pour délimiter un massif fleuri...) ;
- utiliser une palette de matériaux peu onéreux à la pose et/ou à l'entretien.

Jeux pour enfants réalisés avec le bois d'un cèdre situé à proximité immédiate de l'aire de jeux et qui avait dû être coupé - Volonne (04)



« Le principe de frugalité pourrait se résumer par le choix de vivre mieux en consommant moins de ressources »

Haëntjens, Jean. La ville frugale : un modèle pour préparer l'après-pétrole. 2011



La place de la Première Armée d'Afrique (Avignon) : des aménagements simples et frugaux pour un nouvel espace ludique et pédagogique.

TESTER DES SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT AVANT DE LES METTRE EN ŒUVRE DÉFINITIVEMENT**Les objectifs :**

Tester des aménagements afin de se rendre compte, avec le temps, si ces derniers fonctionnent et sont adaptés aux usagers avant d'investir dans les travaux définitifs.

Les moyens pour y arriver :

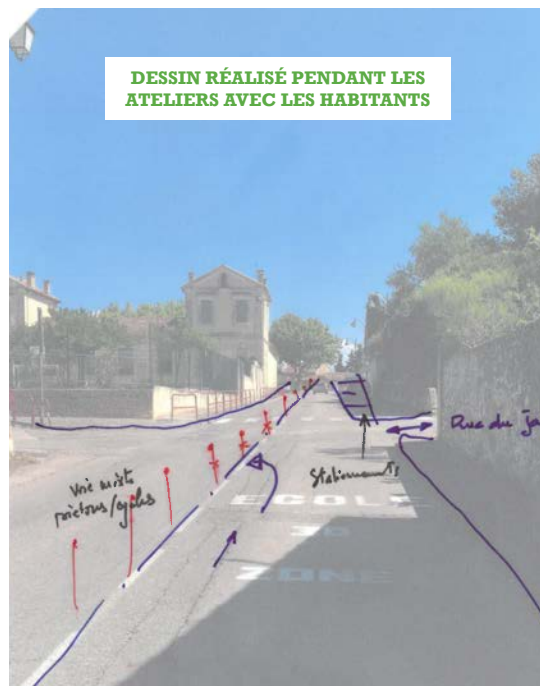
- Créer de nouveaux usages, par exemple une piste cyclable, grâce à du marquage au sol et du mobilier amovible (balise autorelevable par exemple) ;
- développer l'art dans la ville grâce à des oeuvres éphémères avant un aménagement définitif.

Une piste cyclable aménagée de manière temporaire, afin de faciliter les déplacements des cyclistes en attendant l'aménagement définitif - avenue Monclar, Avignon.

Exemple d'un aménagement test sur la commune de Velleron

Afin de favoriser l'utilisation du vélo, la commune teste la mise en sens unique d'une voirie.

Cet aménagement fait suite à des ateliers sur site avec les habitants. Les échanges avec les participants ont permis de faire ressortir plusieurs propositions, dont la création d'une voie verte avec une phase d'expérimentation avant d'investir dans des travaux plus coûteux. Cet aménagement provisoire, réalisé dans la continuité de la Via Venaissia et de la voie verte des Cades, permet de sécuriser les déplacements des cyclistes et des enfants qui se rendent notamment à l'école ou au centre-ville.





IDENTITÉ DU SITE

S'INSCRIRE DANS LE QUARTIER ET SON ENVIRONNEMENT

CRÉER UN ESPACE PUBLIC QUI RETRANSCRIT L'IDENTITÉ DE LA COMMUNE ET DE SES QUARTIERS

Les objectifs :

Valoriser et mettre en exergue l'identité patrimoniale, culturelle, architecturale, paysagère, etc., de la commune dans les aménagements.

Les moyens pour y arriver :

- si le site y est propice, intégrer l'art aux aménagements (art urbain sur

mur et/ou sur sol, statue...)

- intégrer à la réflexion les usages et pratiques propres au quartier ;
- s'appuyer sur l'histoire et les particularités de chaque site (les couleurs, les façades, la végétalisation en place, le nom de la rue ou de la place, son histoire...).

VALORISER LE PATRIMOINE EXISTANT

Les objectifs :

Valoriser les éléments patrimoniaux, qu'il s'agisse du patrimoine exceptionnel (monuments historiques par exemple), mais aussi du patrimoine ordinaire (petites statues, fontaine, canaux...).

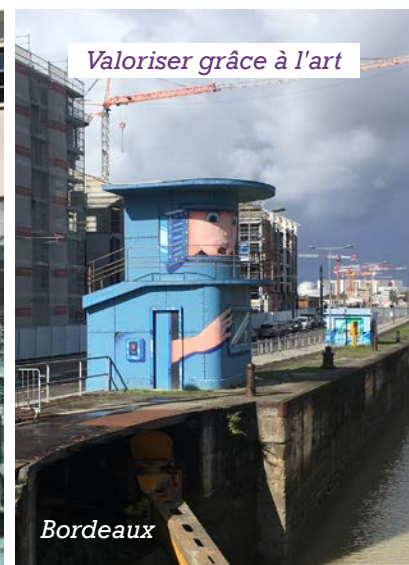
Les moyens pour y arriver :

- miser sur la simplicité de l'aménagement afin de révéler un site ;
- Associer l'Architecte des Bâtiments

de France le plus en amont possible de la conception des espaces publics situés au niveau des éléments patrimoniaux à valoriser et/ou révéler ;

- mettre en scène les éléments singuliers d'un site (ex. : rétroéclairage d'un bâtiment, panneau explicatif...) et son patrimoine vivant (arbres remarquables...).

Exemples de valorisation du patrimoine :



Encourager l'art dans la ville



Avignon



Montpellier



Uzès



Toulon



Londres



Toulon

Miser sur la simplicité des aménagements

Aujourd'hui

Des aménagements simples pour valoriser les éléments patrimoniaux - Exemple des prairies fleuries et de la voie verte qui ont permis de révéler les remparts d'Avignon.



Avant



UTILISER LES BONS MATÉRIAUX AU BON ENDROIT

Les objectifs :

Utiliser des matériaux et du mobilier avec des dénominateurs communs à l'échelle de la commune, mais adaptés à chaque site : à son identité, à la fréquence du passage, aux enjeux du développement durable et du changement climatique, à son utilisation et à ses usagers...

Les moyens pour y arriver :

- de manière générale, privilégier les matériaux perméables (notamment au niveau des places de stationnement et des aménagements pour les modes actifs), frugaux (comme le stabilisé quand le contexte le permet) et faciles à entretenir ;
- adapter les matériaux et le mobilier au site, par exemple du mobilier ludique et coloré au niveau des parcs et des parvis d'école (cf. photos ci-contre) ;

- dans la mesure du possible, utiliser du mobilier avec une double fonction : un banc qui sert également de protection pour un arbre (cf. photo ci-contre), une assise qui peut être utilisée par les enfants comme un jeu... ;
- mixer les matériaux afin de rompre la monotonie d'un aménagement trop uniforme sans toutefois utiliser trop de matériaux différents, ce qui risquerait de rendre l'espace peu lisible et rendrait son entretien plus difficile. Par exemple, dans le cas d'une rue, utiliser un matériau différent le long des façades, ce qui permet de réduire visuellement la largeur de la chaussée et ainsi de contribuer à réduire la vitesse des véhicules (cf. photo ci-contre).

Exemple du parking expérimental de Mauboule (Valence - 26)

Ce parking est composé de 15 places avec, pour chaque emplacement, un revêtement perméable différent afin de tester, sur le temps long, les différents matériaux. Il s'agit d'un espace d'illustration et d'observation qui a notamment pour objectif d'encourager la mise en oeuvre des revêtements perméables, ces derniers présentant de nombreux avantages : ils contribuent à la création d'îlots de fraîcheur, à la recharge des nappes, à l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement, au développement de la biodiversité, etc.

Crédits photos : © Valence Romans Agglo.



Des matériaux perméables...



un mobilier à double usage



*banc ayant une double fonction :
assise et protection de l'arbre*

*Conserver les traces de l'histoire du lieu
(rails de l'ancienne voie ferrée)*



... frugaux...



*des matériaux différents en
pied de façade*



*Des aménagements ludiques et colorés au
niveau des parvis d'école et des parcs*



... nobles



*exemple d'un aménagement
qui permet de gérer les forts
épisodes de pluie*

une transition entre deux matériaux



*Un revêtement en lien avec le nom de
la commune (Saint-Quentin-la-Poterie)*





RÉSILIENCE ET ADAPTABILITÉ

DES ESPACES FACILES À GÉRER QUI PEUVENT ACCUEILLIR DIFFÉRENTS USAGES ET ÉVOLUER DANS LE TEMPS

FACILITER LA GESTION DES AMÉNAGEMENTS

Les objectifs :

Réaliser des aménagements les plus "autonomes" possibles et nécessitant peu d'entretien.

Les moyens pour y arriver :

- intégrer la notion de coût global (dont les coûts de gestion) dès la conception de l'espace public. Un matériau peu cher à l'achat peut se révéler onéreux à l'entretien. De plus, les bénéfices et les impacts environnementaux sont également à prendre en compte ;
- privilégier les plantations en pleine terre plutôt qu'en pot pour une meilleure croissance de la plante, moins d'arrosage et moins de dégradation (pots tagués et/ou abîmés). Les pots doivent être réservés aux secteurs où la densité des réseaux empêche toute plantation en pleine terre ;
- prévoir suffisamment de bornes à déjection canine et la création de caniparcs agréables à utiliser (possibilité de créer des «exercices» pour les chiens : sauts d'obstacles... cf. photo ci-contre) ;
- prévoir une densité de plantation importante dans les bandes végétalisées situées sur des secteurs à fort passage afin d'éviter les déjections canines ;
- utiliser de préférence les gammes de mobilier urbain faciles à entretenir (par exemple, des bancs avec des lattes remplaçables) ;

- définir les conditions de gestion des espaces plantés dès leur conception et les intégrer à un plan de gestion différenciée (adaptation de l'entretien d'un espace selon les caractéristiques des plantations, du site et de son environnement pour une meilleure approche économique et écologique) ;
- ne pas hésiter à "deshabiller" un projet afin de revenir à l'essentiel (supprimer le mobilier inutile, réduire le nombre de revêtements de sol...) (ex. de la zone de stationnement ci-dessous).

La question de l'intégration paysagère des éléments permettant la gestion est également à prendre en compte (cf. photo des conteneurs ci-contre).

Une zone de stationnement simple, mais efficace

Un revêtement perméable, de la végétation et des bastings bois pour délimiter les places.



Saint-Mandrier-sur-Mer

Intégrer la notion de coûts et bénéfices globaux

Le choix des matériaux doit se faire en fonction de l'utilisation de l'espace, de la fréquence de passage, du coût à l'investissement et de l'entretien, de sa durée de vie et de ses bénéfices et impacts environnementaux afin de trouver un juste équilibre dans les réponses aux différents enjeux.

	Enrobé	Pavés béton avec joints gravillonnés
Coût d'investissement (fourniture) :	20 euros/m ² 😊	35 euros/m ² 😐
Coût d'entretien :	3 à 10 €/m ² /an 😊	10 à 20 €/m ² /an 😐
Lutte contre les îlots de chaleur urbains :	😞	😊
Gestion des eaux pluviales :	😞	😊
	béton clair	Stabilisé
Coût d'investissement (fourniture) :	50 euros/m ² 😞	15 euros/m ² 😊
Coût d'entretien :	5 à 20 €/m ² /an 😐	5 à 15 €/m ² /an 😐
Lutte contre les îlots de chaleur urbains :	😊	😊
Gestion des eaux pluviales :	😞	😊

Améliorer l'intégration paysagère des conteneurs enterrés de gestion des déchets

Ci-dessous, exemple de conteneurs rendus invisibles depuis la terrasse grâce à une bande plantée.



Avignon

Un caniparc qui donne envie de s'y rendre

Un espace végétalisé avec des jeux d'obstacles pour les chiens.



Milan

ACCUEILLIR DIFFÉRENTS USAGES SUR UN ESPACE PUBLIC ET/OU MUTUALISER LES USAGES

Les objectifs :

L'espace en ville est une denrée précieuse, c'est pourquoi il est important que les espaces publics puissent accueillir plusieurs usages, notamment à différents moments de la journée ou de l'année. Il s'agit donc de faire le lien entre temporalités urbaines et espaces publics.

Les moyens pour y arriver :

S'interroger sur les usages que l'espace public va pouvoir accueillir et s'il est possible d'en mutualiser certains :

- une bande plantée peut devenir un espace pédagogique si on y ajoute des informations sur les plantes, leurs fonctions... ;

- une cour d'école peut devenir un square le soir et un îlot de fraîcheur pour les personnes vulnérables (personnes âgées, femmes enceintes, enfants ...) en été ;
- des places de stationnement peuvent accueillir des événements ponctuels (expositions, marchés, cinéma en plein air...).

De plus, un espace public vit différemment la nuit. La question de l'éclairage (ou du non-éclairage), en lien avec le sentiment de sécurité, est donc primordiale et à intégrer en amont des réflexions sur tous les projets.

CRÉER UN ESPACE PUBLIC QUI POURRA S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DE SON ENVIRONNEMENT ET DES MODES DE VIE

Les objectifs :

"Une seule chose est constante, permanente, c'est le changement" (Héraclite). Les usages, notamment, évoluent dans le temps, c'est pourquoi les espaces publics doivent pouvoir se réinventer facilement.

Les moyens pour y arriver :

Se poser les bonnes questions afin de garantir l'évolutivité de l'espace public :

- dans le cas d'une rue, dont la fermeture à la circulation

est envisagée, est-ce que l'aménagement pourra être facilement transformable et/ou réversible ? ;

- pour un espace qui accueille une terrasse de restaurant, si ce restaurant venait à disparaître ou n'avait plus besoin de terrasse, est-ce que l'aménagement pourra s'adapter ? A contrario, si un nouveau restaurant s'ouvre, est-ce que l'espace public pourra accueillir une nouvelle terrasse ?

Des espaces conçus pour avoir plusieurs usages : l'exemple des "bandes techniques" de la rue Carreterie à Avignon

Des bandes situées entre le trottoir et la voie et qui, en fonction des besoins, peuvent accueillir soit du stationnement, des terrasses, des conteneurs enterrés, des bancs....



AVANT : une cour d'école traditionnelle bitumée et triste



Créer des espaces ayant différents usages à différents moments de la journée

Ci-dessous, projet de requalification de la cour de l'école Scheppler (Avignon) avec la création d'un espace partagé (utilisé en journée par les écoliers et le soir et pendant les vacances par les riverains).

APRÈS : une cour d'école vivante et source de bien-être pour ses usagers



Des espaces publics qui peuvent devenir des espaces pédagogiques

Un panneau d'information sur les végétaux locaux



Avignon

Des pastilles qui précisent l'essence des plantes aquatiques



Toulon

L'essence des arbres inscrite dans le revêtement de sol



Milan



PARTICIPATION CITOYENNE

POUR DES ESPACES CO-CONSTRUITS

IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LES PROJETS DE CRÉATION OU DE REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC ?

Les objectifs :

Associer les habitants en amont de la réflexion pour s'appuyer en premier lieu sur leur connaissance du site. Cela permet également aux techniciens d'expliquer les contraintes techniques et réglementaires (réseaux, éléments patrimoniaux protégés...), les étapes du projet et les difficultés rencontrées, aux riverains qui n'en ont pas forcément conscience.

Les moyens pour y arriver :

Associer les riverains au cours de réunions publiques et de comités de suivi, mais également, pour certains espaces publics stratégiques où la vie de quartier est forte, la mise en place d'ateliers *in situ* ludique (cf. schéma ci-contre).

ANTICIPER LA BONNE GESTION D'UN ESPACE CO-CONSTRUIT AVEC LES HABITANTS (VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE NOTAMMENT)

Les objectifs :

Garantir l'entretien des espaces participatifs comme prévu dans les conventions (entretien et arrosage à la charge des habitants par exemple).

Les moyens pour y arriver :

- Rappeler aux habitants, à chaque étape du projet, que l'entretien d'une partie ou de la totalité de l'espace leur reviendra (dans

le cadre de la végétalisation participative notamment) ;

- faire réaliser la ou les plantations par les riverains ;
- si le projet est d'envergure, envisager la réalisation d'un point d'eau ;
- privilégier les plantations en pied de façade (les riverains se sentent plus investis du fait du sentiment d'appropriation de la bande plantée).

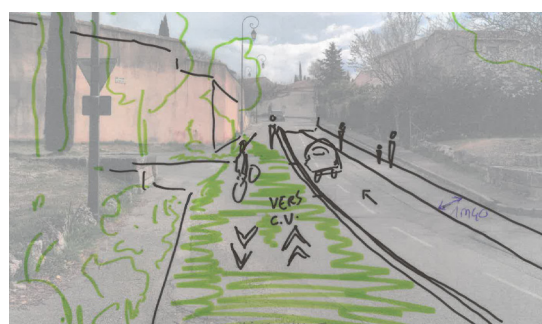
Exemples d'ateliers de co-construction sur site :



Etape 2 - Analyse - diagnostic

D'après votre précédente analyse, décrire de manière synthétique les points forts et les points faibles du site.

Points forts	Points faibles :
À intégrer dans le futur projet	À améliorer dans le futur projet
<ul style="list-style-type: none">- avoir toujours qui fait sentir- largeur de la voirie- prendre en compte les contraintes de la voirie- respecter au max les arbres existants	<ul style="list-style-type: none">- voirie décalée / étroite- point d'eau pour rafraîchir l'air- aménagement (Bouling) rue du fond



EXEMPLE D'IMPLICATION D'HABITANTS LORS DE L'ÉLABORATION D'UN PROJET



DÉSIGNER DES PORTE-PARLES
pour le quartier (riverains,
commerçants, associations...)



ORGANISER UN ATELIER *IN SITU* LUDIQUE.

Participants :

- l'équipe de conception
- le ou les élus référents sur le projet ;
- les porte-paroles du quartier.

Déroulé :

1. Partager un diagnostic (les éléments sur lesquels s'appuyer, les contraintes techniques...);
2. Énoncer les besoins et visions de chacun (jeux de rôles afin de prendre conscience des besoins de tous les usagers);
3. propositions collectives de premières pistes d'aménagement.

Analyse - diagnostic

Merci de bien vouloir compléter cette grille d'analyse.

Questions : d'après votre étude de site, comment vous semble...	Bon	Moyen	Insuffisant	Commentaires
> L'ambiance générale : agréable, conviviale, apaisée ou au contraire anxiante, échauffée, nuisances sonores, pollution...			X	ce n'est pas bon (cf. bruit) mais pas de nuisances sonores
> L'accessibilité piéton : la place dédiée au piéton est-elle suffisante ? Sécurité des enfants (en particulier pour les enfants), signalétique / facilité d'orientation, etc.			X	
> Les accès PMR : confort au sol praticable, bande d'aide à la vigilance, bande d'aide à l'orientation, largeur de trottoir, pentes, obstacles / rétroviseurs...		X		révisage de visibilité des aménagements PMR pour la largeur de trottoir
> L'accessibilité vélo : pistes cyclables dédiées, arceaux vélos, aménagements type point réparation, signalétique, sécurisation des croisements avec les voitures, etc.			X	réviser l'accessibilité de la piste cyclable
> La place donnée à la voiture : présence adéquate ou trop forte présence ? Facilité de circulation ? Vitesse de circulation adaptée au site ? Le stationnement est-il traité de façon qualitative ?		X		construire des places pour les voitures
> La qualité des aménagements pour les usagers : l'aménagement est-il esthétique ? diversifié ? ou au contraire monotone ? en matière de couleurs ? Le mobilier est-il suffisant et adapté (bancs pour les personnes âgées, bancs pour les enfants, etc.) ? Présence d'équipements végétalisés pour l'apport de fraîcheur et d'ombrage ? Essentiel de voir adaptés / sécurisés ?			X	ce n'est pas dans le projet, ça sera rajouté à son tour
> Le niveau d'équipements pour les usagers : présence de commerces / restaurants, accès de bus à proximité, bornes Wi-Fi, fontaine à eau, etc.			X	à voir, rajouter commerces



TRAVAIL DES CONCEPTEURS
réalisation des plans d'aménagements en
s'appuyant notamment sur les échanges
qui ont eu lieu lors de l'atelier



PRÉSENTATION DU PROJET AVANT LES TRAVAUX

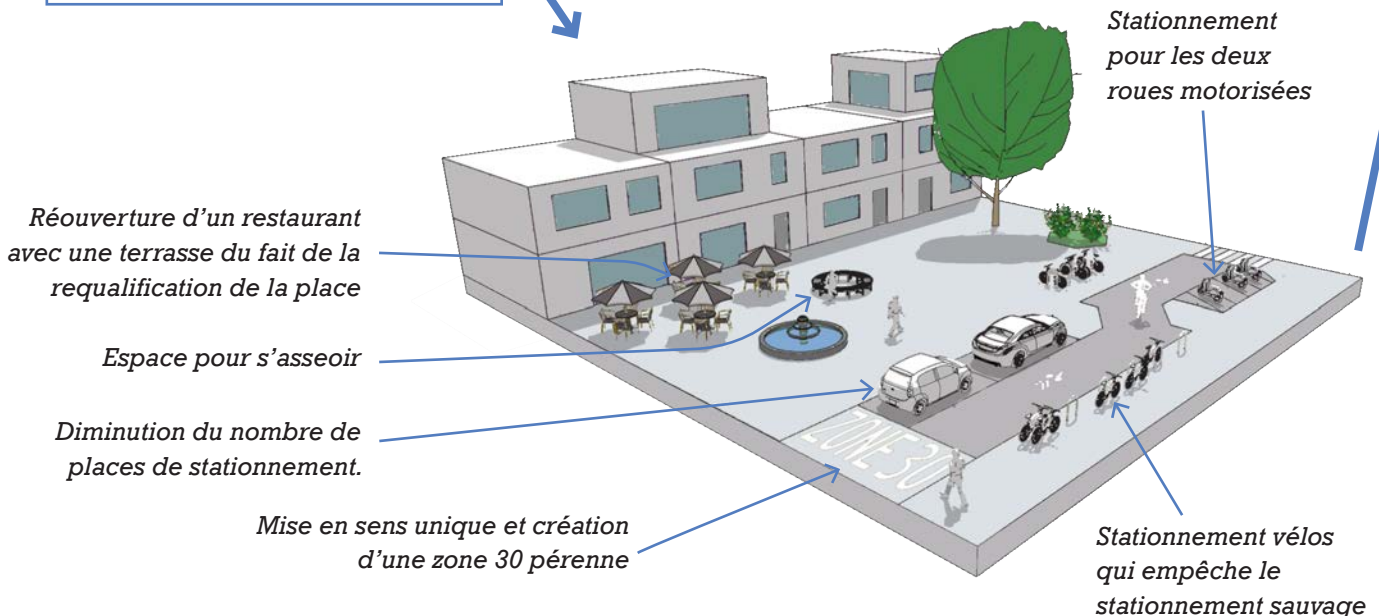
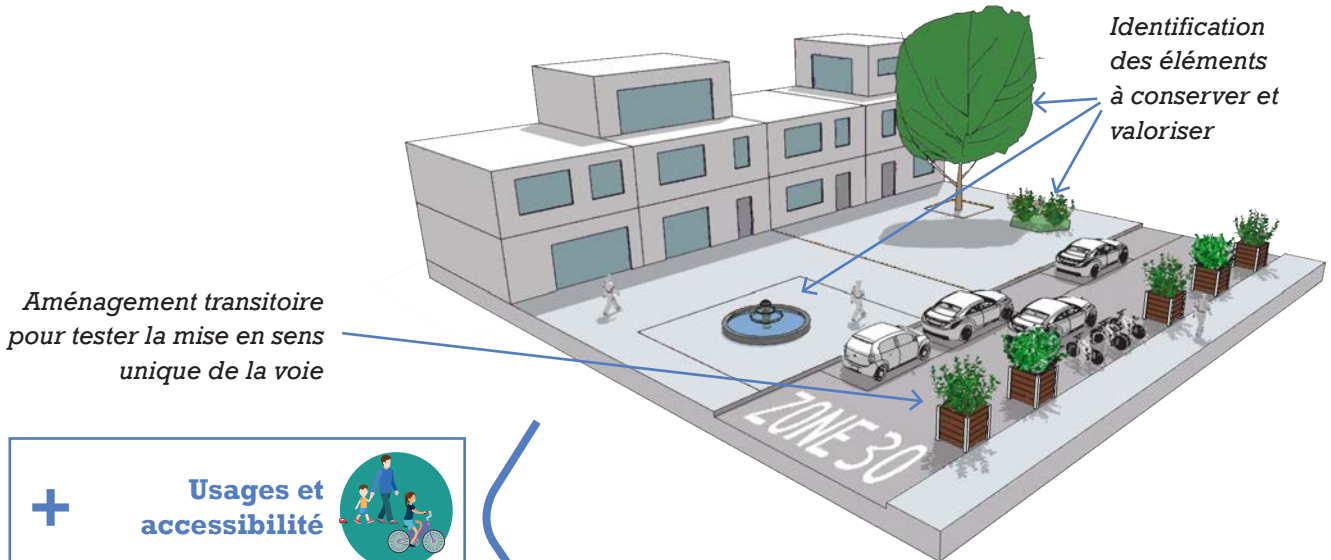
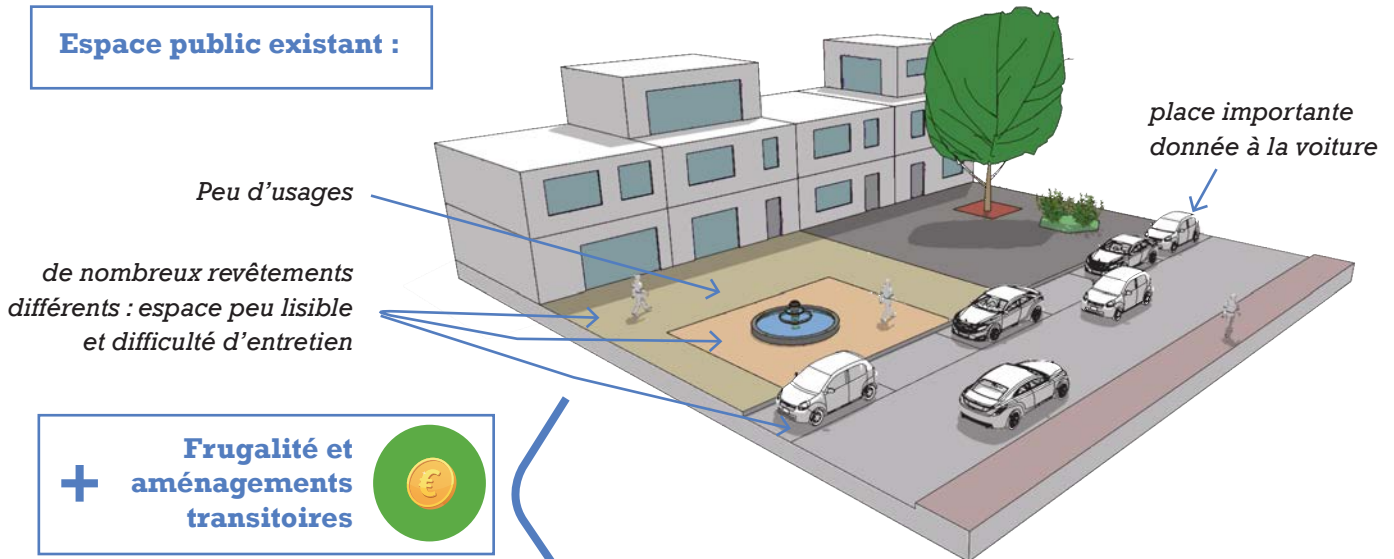
Le cas échéant, les habitants
pourront être associés aux comités
de suivi pendant les travaux



SYNTHÈSE

EXEMPLE D'APPLICATION DES 6 PILIERS POUR CRÉER UN ESPACE PUBLIC ATTRACTIF :

Espace public existant :



+ Végétalisation et naturalité



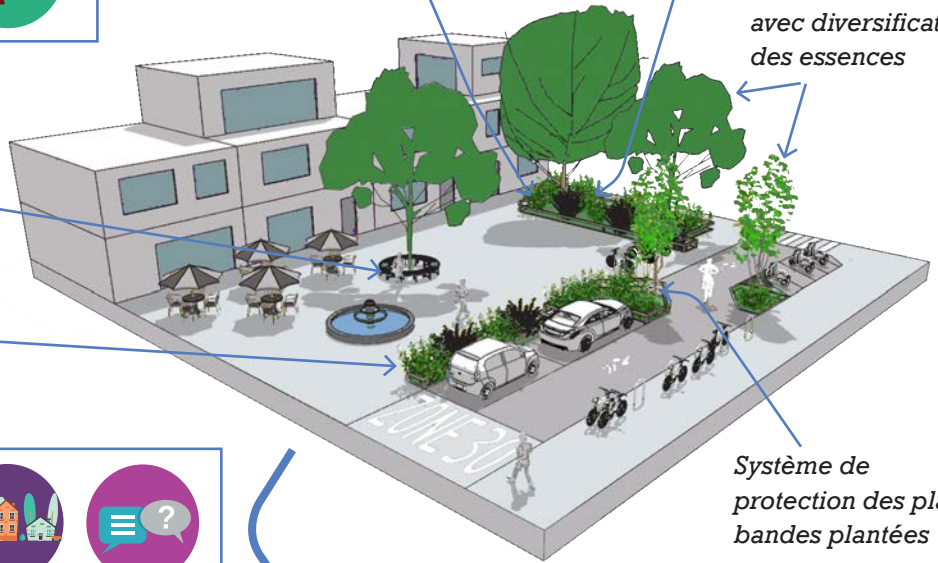
Bandes végétalisées décaissées afin de recueillir les eaux de pluie

Désimperméabilisation des pieds d'arbres

Plantation d'arbres avec diversification des essences

Mobilier urbain (banc) qui permet de protéger l'arbre

Végétalisation des abords des stationnements pour une meilleure intégration paysagère. Création de «chicanes» pour diminuer la vitesse



Système de protection des plates-bandes plantées

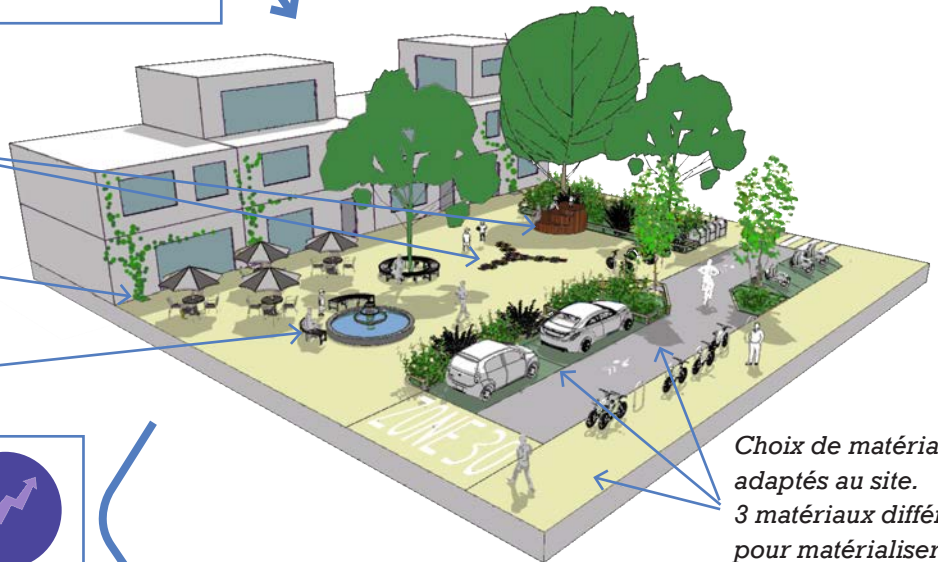
+ Identité des quartiers et Participation citoyenne



Création d'un mobilier et de marquages au sol ludiques avec les habitants

Végétalisation participative des façades

Valorisation de la fontaine par la pose de bancs



Choix de matériaux adaptés au site. 3 matériaux différents pour matérialiser les différents usages

+ Résilience et adaptabilité

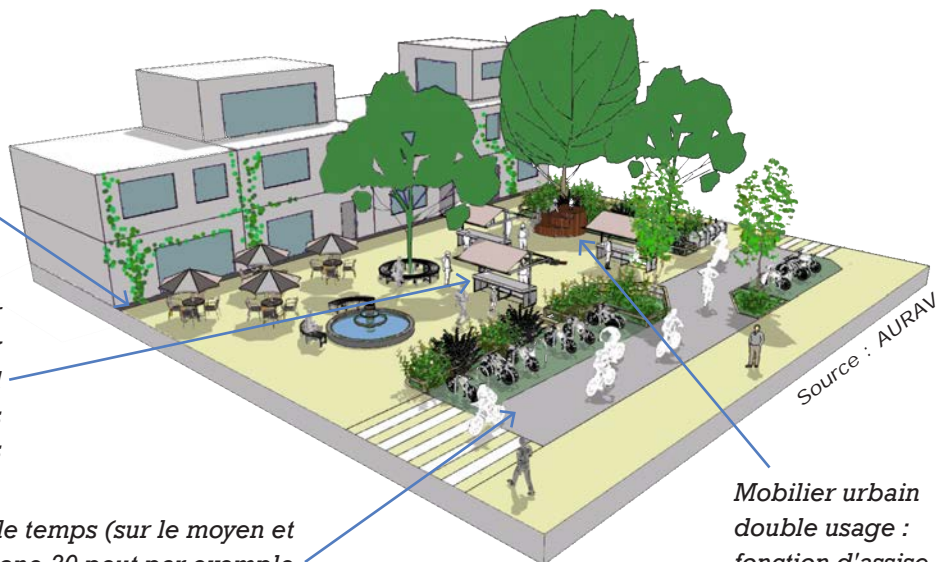


=

Pose de pavés en pied de façade afin de pouvoir en enlever facilement si d'autres habitants souhaitent végétaliser leurs façades dans le futur

Espace central qui peut avoir plusieurs fonctions : jeux pour enfants dessinés au sol et expositions ou marchés certains jours

Espace qui peut évoluer dans le temps (sur le moyen et long terme notamment) : la zone 30 peut par exemple facilement se transformer en voie dédiée aux vélos si cet usage venait à se développer fortement sur ce site

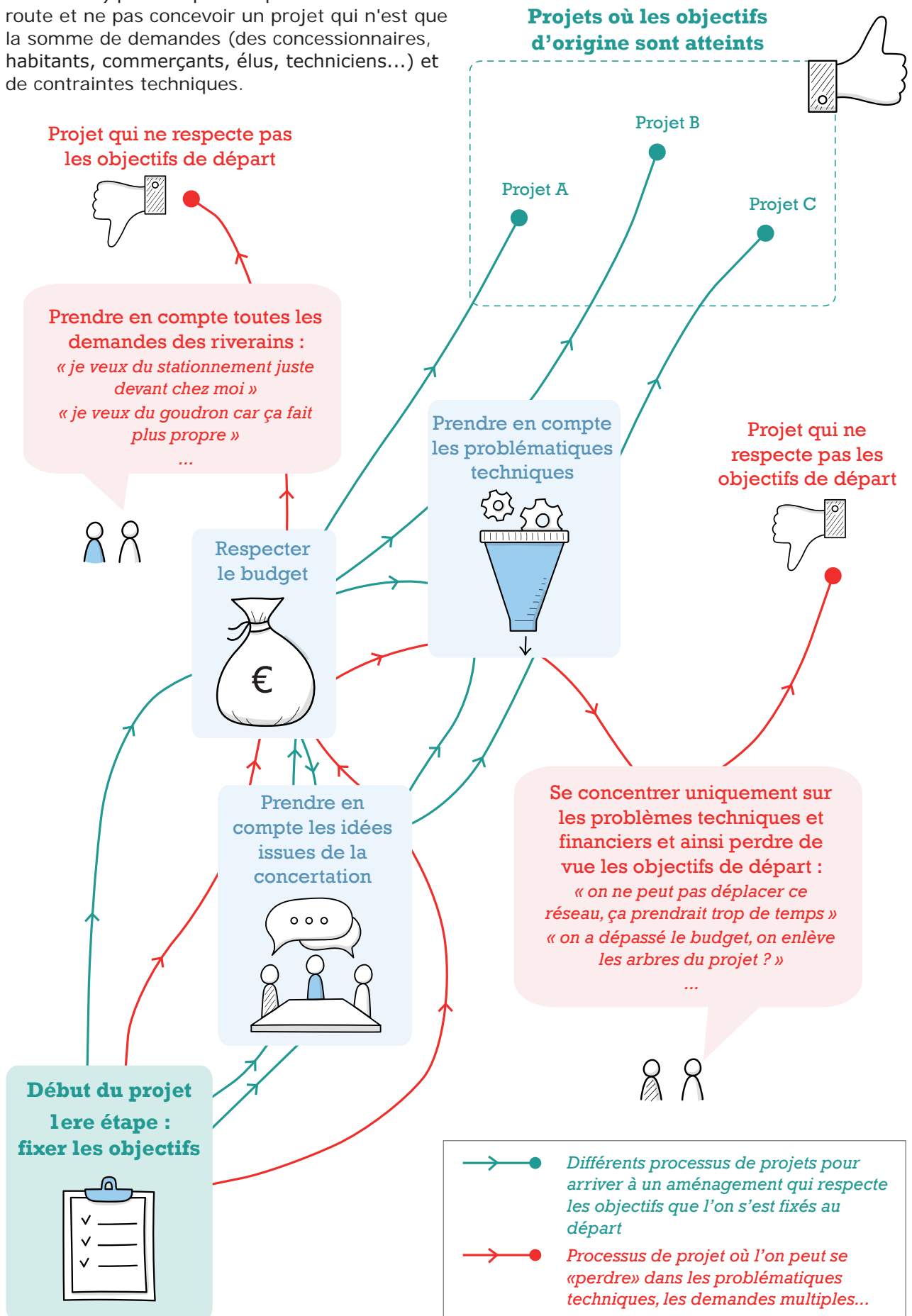


Mobilier urbain double usage : fonction d'assise et fonction ludique pour les enfants

Source : AURAV

GARDER LE CAP

Garder à l'esprit les objectifs de départ (par ex. : redonner de la place aux piétons, créer un îlot de fraîcheur...) pour ne pas se "perdre" en cours de route et ne pas concevoir un projet qui n'est que la somme de demandes (des concessionnaires, habitants, commerçants, élus, techniciens...) et de contraintes techniques.



INSPIRATIONS D'ICI ET D'AILLEURS





Direction de la publication : Gilles PERILHOU

Réalisation : Anne-Lise MAICHERAK, Chloé NOËL, Auriane BAROT-BROUSSE

www.aurav.org

164 avenue de St Tronquet

84130 Le Pontet

Septembre 2023